

DELIBERATION N°2023-24_064
de la commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté

Séance du jeudi 15 février 2024

8. Appel à Projets Région BFC

8.1. Vie étudiante

La délibération étant présentée pour DECISION.

| | |
|--------------------------|-------------------------|
| Effectif statutaire : 40 | Refus de vote : 0 |
| Membres en exercice : 39 | Abstention(s) : 0 |
| Quorum : 20 | |
| Membres présents : 13 | Suffrages exprimés : 24 |
| Membres représentés : 11 | Pour : 24 |
| Total : 24 | Contre : 0 |

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, approuvent le classement des projets déposés dans le cadre de l'appel à projet Région BFC 2024.

Besançon, le 15 février 2024

Pour la Présidente et par délégation,
Le directeur général des services

Thierry Camus



Annexe(s) / pièce(s) jointe(s) :
AAP Région 2024 – proposition de classement et dossiers de demande

*délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,
Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelier des universités
délibération publiée sur le site internet de l'université de Franche-Comté*



AAP VE - Proposition de classement

| Classement proposé | Composante ou service | Nom du projet | Nombre d'étudiants impactés | Critères | Descriptif du projet / Actions |
|--------------------|-----------------------|---|-------------------------------------|---------------------------------------|--|
| 1 | DG | Déplacements d'étudiants entre Besançon / Dijon dans le cadre des formations co-accréditées (Université de Franche-Comté / Université de Bourgogne et Université de Franche-Comté Année universitaire 2024-2025 | 80 à 100 | Récurrent Accréditation | Déplacements d'étudiants entre Besançon / Dijon et Besançon / Sévenans dans le cadre des formations co-accréditées (UFC/UB et UFC/UTBM) Année universitaire 2024-2025 |
| 2 | BVE | BAE 2024 Besançon-Lons-le-Saunier et Vesoul | Jusqu'à 21 000 | Evènement | Organisation de l'évènement de rentrée "Bienvenue aux étudiants - édition 2024" à Besançon, Lons-le-Saunier et Vesoul |
| 3 | BVE | BAE 2024 NFC | 2800 | Evènement | Organisation de l'évènement de rentrée "Bienvenue aux étudiants - édition 2024" à Belfort et Montbéliard |
| 4 | BVE | Ressourcerie | 28 000 | Lieu de vie étudiant | L'UFC et le CROUS se sont associés pour structurer une ressource capable de rayonner à l'échelle des trois campus bisontins et maintenir le lien avec les services actuellement existants (Studio 45, antenne numérique de la Maison des Etudiants, Agorae). L'objectif est d'organiser à partir du Li(VE) la collecte, la valorisation (tri, customisation...), la remise en circuit à titre gratuit et la sensibilisation à l'environnement mais aussi de proposer une programmation de temps forts tout au long de l'année aux étudiants. |
| 5 | CLA | Mise en place d'un dispositif d'accompagnement et de soutien à la réussite des étudiants migrants à l'Université de Franche-Comté | Etudiants participants au programme | Accompagnement des étudiants migrants | Mise en place d'un dispositif de formation et d'accompagnement des étudiants migrants à l'UFC. |
| 6 | SUP-FC | UNIFIEE Utiliser les Nouvelles technologies et l'Innovation pédagogique pour Favoriser l'Intégration et l'Engagement des Etudiants | 10 000 | Accompagnement étudiants | Le projet UNIFIEE a pour vocation d'accompagner les étudiants dans leur intégration au sein de l'université en mettant à leur disposition à l'aide de QR codes des ressources de révisions développées par leurs pairs dans le cadre de groupes de sensibilisation suivis par des spécialistes du domaine. |
| 7 | BVE | Formations associations étudiantes | 100 | Accompagnement associations | L'objectif du projet est de proposer un cycle de formations gratuites aux associations étudiantes, et plus largement aux étudiant-es, comme l'UFC s'y est engagée dans sa charte de labellisation des associations étudiantes. |
| 8 | SSAC | Participation d'artistes aux formations pour doctorants Experimentarium | 40 | Accompagnement étudiants | Ces formations-actions proposent la découverte de la médiation scientifique et de ses enjeux par la création pour chaque doctorant d'un atelier sur son sujet de thèse. Cet atelier est destiné à être présenté en fin de formation à de petits groupes d'élèves du CM1 à la terminale puis à pouvoir être réemployé lors d'évènements de rencontre avec le public. |
| 9 | SUP-FC | Mon kit méthodologique pour préparer ma rentrée universitaire » ou outillage des étudiants nouvellement inscrits à l'uFC pour favoriser leur réussite | 10 000 | Accompagnement étudiants | Le projet proposé a pour but de le promouvoir et de le présenter auprès de son public cible, les étudiants primo-arrivants dont les étudiants internationaux, lors de l'évènement de rentrée de l'université de Franche-Comté. |

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Appels à projets

**DEMANDE DE SOUTIEN ET
DESCRIPTION DU PROJET**

1. DISPOSITIF

1.1 Appel à projets régional sollicité

Consultez le règlement de l'appel à projets concerné (www.bourgognefranche-comte.fr, rubrique Guide des aides) ou contactez la Direction Recherche et enseignement supérieur (cf. contacts ci-après), afin de vous assurer d'avoir ciblé le dispositif adapté à votre projet.

| | |
|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Appel à projets « Equipements pédagogiques et numériques » |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Appel à projets « Vie étudiante » |
| <input type="checkbox"/> | Appel à projets « Soutien aux initiatives des associations étudiantes » |

2. IDENTITE DU PROJET

2.1 Titre du projet

Indiquez un titre explicite et synthétique quant au contenu du projet.

Déplacements d'étudiants entre Besançon / Dijon dans le cadre des formations co-accréditées
(Université de Franche-Comté / Université de Bourgogne et Université de Franche-Comté
Année universitaire 2024-2025

2.2 Calendrier

Notez que la date de début d'éligibilité des dépenses du projet est la date de réception par la Région de votre dossier de demande complet (cf. liste des documents à fournir ci-après).

| | | | |
|-----------------|----------------|---------------|----------------|
| Date de début : | 01 / 09 / 2024 | Date de fin : | 31 / 08 / 2025 |
|-----------------|----------------|---------------|----------------|

2.3 Etablissement demandeur

| | |
|---------------------------------------|---|
| Nom de l'établissement | Université de Franche-Comté |
| Adresse postale | 1 rue Claude Goudimel – 25030 BESANCON Cedex |
| Nom et fonction du représentant légal | Marie-Christine WORONOFF, Présidente de l'université de Franche-Comté |

2.4 Référent du projet

| | |
|------------|--|
| Prénom NOM | Lise Pinoit |
| Fonction | Directrice Générale des Services Adjointes - Formation |
| Email | secretariat-vpcfvu@univ-fcomte.fr |
| Téléphone | 03 81 66 50 88 |

2.5 Résumé du projet

Expliquez brièvement (12 lignes maximum) les objectifs et les actions mises en œuvre.

Depuis une douzaine d'années, les établissements du site Bourgogne Franche-Comté ont travaillé à construire une offre de formation cohérente et concertée, notamment entre l'université de Franche-Comté et l'université de Bourgogne.

Ce travail de construction commune et de coordination s'est intensifié lors de l'accréditation 2017-2023 sous l'égide de la COMUE UBFC ; ce travail se poursuit dans le cadre de la future accréditation 2024-2028. Ainsi de nombreux diplômes construits en commun sont reproposés et seront donc à nouveau co-accrédités. Même si les moyens numériques permettent aujourd'hui de faciliter les enseignements sur des sites distants, il reste toujours indispensable pour les étudiants de se déplacer entre les sites (séances de regroupement, sorties terrain, etc.).

Il s'agit donc de permettre aux étudiants francs-comtois de se déplacer à Dijon par le train pour suivre une partie de leur formation à l'UB.

La présente demande de subvention concerne la prise en charge des frais de déplacement des étudiants de l'université de Franche-Comté pour l'année universitaire 2024-2025.

Cette subvention permettra d'assurer cette mobilité dans des conditions satisfaisantes combinant l'utilisation des trains express régionaux "**TER**" et les réseaux urbains **Divia**, **EVOLITY** et **Optymo**. Cette participation est indispensable pour accompagner le rapprochement des formations au sein des différents sites.

2.6 Montant de la subvention régionale sollicitée (en €)

14 078 €

2.7 Signature du représentant légal

| |
|--|
| |
|--|

3. DESCRIPTIF DE LA DEMANDE

3.1 Objectifs du projet

Le rapprochement des établissements d'enseignement supérieur de Bourgogne et Franche-Comté a été encouragé dès les années 2007-2008. L'université de Franche-Comté a donc soutenu le développement de formations co-habilitées lors du contrat 2011-2016 puis 2017-2023 et a renouvelé ce soutien dans le cadre de la demande d'accréditation en cours pour la période 2014-2028, en partenariat avec l'université de Bourgogne,.

La création de ces formations partagées, malgré l'usage d'outils permettant de limiter les déplacements étudiants tels que la visio-conférence, nécessite de déplacer des étudiants (et des enseignants) entre les sites universitaires, allant de Nevers à Besançon et surtout entre Besançon et Dijon. En effet, certains enseignements pratiques impliquent la présence des étudiants dans les laboratoires, plateformes ou sites (archéologiques par exemple) pour avoir accès aux équipements, aux technologies qui ne peuvent être appréhendées d'un point de vue théorique ou en visio-conférence. L'acquisition de connaissances peut se concevoir à distance, en visioconférence ou sur des ouvrages, mais un grand nombre de compétences, ce à quoi l'université doit s'attacher de faire acquérir à ses étudiants, ne peut se concevoir sans cet accès aux équipements, lieux de pratiques pédagogiques, etc.

Les formations partagées entre l'université de Franche-Comté, l'UB, et l'ENSMM qui sont demandées à l'accréditations et pour lesquelles des avis conformes ont été rendus par la DGESIP (Direction générale à l'enseignement supérieur et à l'insertion professionnelle, couvrent plusieurs champs disciplinaires (droit, sports, archéologie, mécanique, etc.), surtout de niveau master. La perte d'attractivité sur ces formations et donc leur fermeture, faute de candidatures du fait du surcout induit pour les étudiants liés aux déplacements, serait un signe négatif pour la pérennité de l'offre de formation supérieure en région, offre à laquelle l'UFC est attachée.

Afin de maintenir l'attractivité des formations co-accréditées sur le territoire de la grande région, l'université doit être en mesure de proposer une offre de transport efficace et gratuite pour les étudiants.

3.2 Localisation

Précisez le(s) campus, composante(s) ou service(s) de(s) établissement(s) bénéficiaire(s) du projet.

Ci-après la liste des formations co-accréditées (mentions et parcours pour la période 2017-2023) pouvant donner lieu à des déplacements sur les campus de l'UB ou de l'UTBM.

| Domaine | Diplôme | Mention | Spécialité / Parcours | Etablissements co-accrédités |
|------------------|---------------------------------------|--|---|------------------------------|
| DEG | Master | Comptabilité - contrôle - audit | | |
| | | Finance | Management administratif et financier en entreprise | |
| | | Gestion des ressources humaines | Evaluation et développement des potentiels | |
| | | | Prévention et gestion des conflits | |
| | | Management et administration des entreprises | Entrepreneuriat et innovation | |
| | | | Management général | |
| Marketing, vente | Marketing et management international | | | |
| SHS | Master | Archéologie, Sciences pour l'archéologie | Archéologie, Culture, Territoire, Environnement | UB |

| | | | | |
|---|---|--|---|------------------------------|
| | | Géographie, aménagement, environnement et développement | Aide à la décision en aménagement urbain et régional Aménagement et gouvernance dans les pays du Sud | |
| STAPS | DEUST | Animation et gestion des activités physiques, sportives et culturelles | | UB |
| | Licence | STAPS - Activité Physique Adaptée et Santé | | |
| | | STAPS - Education et Motricité | | |
| | | STAPS - Entraînement sportif | | |
| | | STAPS - Ergonomie du Sport et Performance Motrice | | |
| | | STAPS - Management du Sport | | |
| | | Intervention sociale : développement social et médiation par le sport | | |
| | Master | STAPS : activité Physique Adaptée et Santé | | |
| | | STAPS : entraînement et optimisation de la performance sportive | Ingénierie de l'entraînement sportif | |
| STAPS : management du sport | | Développement et pilotage des services sportifs et de loisirs | | |
| STS | Master | Biologie-santé | Physiologie, Neurosciences et Comportement | UB, Agrosup Dijon |
| | | | Signalisation cellulaire et moléculaire | |
| | | Energie | Energie électrique | UTBM, U. Polynésie française |
| | | | Ingénierie thermique et énergie | |
| | | Génie mécanique | Ecoconception de produits | ENSMM Besançon, UTBM |
| | | | Procédés et matériaux | |
| | | Informatique | Développement et validation logiciel | UTBM |
| | | | Informatique avancée et applications | |
| | | | Ingénierie du test et de la validation logiciels et systèmes | |
| | | | Ingénierie système et logiciel | |
| | | Mécanique | Mécanique et ingénierie : études et développement | UB, ENSMM Besançon |
| | | | Smart Mechanics | |
| | | | Mécanique et ingénierie : recherche et innovation | |
| | | Nutrition et Sciences des aliments | Systèmes automatisés de production dans les industries agroalimentaires | UB, Agrosup Dijon |
| | | Santé | Des lipoprotéines aux thérapies innovantes | UB |
| | | | International Master in biomédical engineering | |
| Microbiologie, Antibiorésistance, Génomique et Epidémiologie (MAGE) | | | | |
| Recherche en médecine palliative et dans le champ de la fin de vie | | | | |
| Relation hôte-Greffon | | | | |
| Santé publique | Epidémiologie, Recherche clinique, Evaluation | U. Lorraine, UB, U. Champagne et U. Strasbourg | | |
| | Intervention en promotion de la santé | | | |

3.3 Actions menées

Permettre aux étudiants des plus de 40 formations co-accréditées entre l'université de Franche-Comté et un établissement d'enseignement supérieur de la Région Bourgogne Franche-Comté, notamment l'UB et l'UTBM, de se déplacer entre les différentes villes. Ces déplacements sont réalisés en **TER** et via les réseaux **Divia**, **EVOLITY** et **Optymo** pour les transports en commun de Dijon et du Nord-Franche-Comté.

La réservation, l'achat et la distribution des billets sont réalisés par les services centraux en fonction des besoins des formations quand cela est possible. Dans le cas contraire, les étudiants achètent leurs billets et sont donc remboursés *a posteriori*, sur justificatifs, par l'université (la gestion est réalisée par les services centraux).

3.4 Contribution aux priorités du SRESRI*

Axe 1 – Orientation 3 : Attractivité de l'enseignement supérieur en Bourgogne-Franche-Comté, optimisation des conditions de vie étudiante et de réussite des études sur les campus.

Afin de maintenir l'attractivité des formations co-accréditées entre les établissements d'enseignement supérieur de Bourgogne et de Franche-Comté, l'université doit être en mesure de proposer une offre de transport efficace et gratuite pour les étudiants. En effet, au moment d'effectuer leurs choix de formation, les étudiants sont attentifs aux conditions d'études qu'ils auront. Si des frais supplémentaires importants sont identifiés, ils peuvent choisir de ne pas intégrer ces formations et partir dans d'autres régions.

* SRESRI BFC : <https://www.bourgognefranche-comte.fr/publications>

3.5 Envergure et management du projet

Irrigation territoriale, nombre d'étudiants bénéficiaires, interdisciplinarité, mutualisation ou partenariat, cofinancements mobilisés.

3 sites (Dijon, Besançon, Nord-Franche-Comté),

41 formations co-accréditées,

Entre 80 et 100 étudiants bénéficiaires annuellement.

L'UB fonctionne de façon identique et dépose le même type de projet.

3.6 Contribution à la réalisation des Objectifs de Développement Durable**

Egalité des chances et autres objectifs.

Objectif 4 : éducation de qualité avec une égalité des chances par des coûts de formations abordables.

Objectif 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques par l'utilisation des transports en commun sur rails pour limiter les émissions de CO2.

** ODD : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable>

3.7 Caractère innovant

Démarche innovante, adoption de nouveaux outils, réponse à de nouveaux besoins, dimension non-récurrente.

RAS

3.8 Priorisation du projet par l'établissement demandeur

| | |
|---|--|
| Nombre (x) de projets présentés par l'établissement dans le cadre de cet appel à projets : | |
| Ordre de priorité du projet (de 1 s'il s'agit du projet prioritaire, à x pour le projet le moins prioritaire) : | |

Documents à déposer en ligne <https://subventions.bourgognefranche-comte.fr>

- Demande de soutien et description du projet (via ce document type à compléter et à signer).
- Courrier signé par le représentant légal, habilitant une personne de son établissement à déposer un dossier en ligne.
- Délibération de l'autorité compétente sollicitant l'aide de la Région et validant l'autofinancement indiqué.
- Coordonnées bancaires (RIB).
- Attestation de non-assujettissement ou de non-récupération de la TVA pour les dépenses liées au projet, le cas échéant.

Contacts

Direction Recherche et enseignement supérieur

Romain GOETSCHY
03 80 44 41 13 – romain.goetschy@bourgognefranche-comte.fr

Lise CHAVANON
03 81 61 55 94 – lise.chavanon@bourgognefranche-comte.fr

4. PLAN DE FINANCEMENT

| DEPENSES | | | RESSOURCES | |
|--------------------------|-----------------|--------------|--------------------------------|-----------------|
| Nature de la dépense | Coût en € | Éligibilité* | Financeurs | Montant en € |
| SNCF | 16 303 € | | Région Bourgogne-Franche-Comté | 14 078 € |
| Divia / Optymo / EVOLITY | 1 295 € | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | Fonds propres | 3 520 € |
| TOTAL TTC | 17 598 € | | TOTAL TTC | 17 598 € |

* à compléter par la Région.

Déplacements des étudiants dans le cadre des formations cohabilitées
 année universitaire 2021/2022
 Budget prévisionnel - V2 avec billets groupes

| | | SCM M1 | | M2 ACTE | | master 1 ASA | | Total 2023/2024 | |
|--|----------|------------------|------------|------------------|------------|------------------|------------|-----------------|-------------|
| | | 12 étudiants max | | 15 étudiants max | | 15 étudiants max | | | |
| | | Mickael GUITTAUT | | Causevic Bully M | | Causevic Bully M | | | |
| | | nombre | coût | nombre | coût | nombre | coût | nombre | coût |
| SNCF | Prix | | | | | | | | |
| liasse 10 billets Trajets simples SNCF | 0 | | | | | | | 0 | 0,00 € |
| liasse 10 billets Trajets simples SNCF Besançon DIJON | 119,00 € | 72 | 8 568,00 € | 45 | 5 355,00 € | 20 | 2 380,00 € | 137 | 16 303,00 € |
| TOTAL SNCF | | | | | | | | | 16 303,00 € |
| DIVIA | | | | | | | | | |
| Divia pass 1h | 1,40 € | 270 | 378,00 € | 150 | 210,00 € | 270 | 378,00 € | 762 | 1 066,80 € |
| Carte rechargeable (1 fois) | 0,30 € | 270 | 81,00 € | 150 | 45,00 € | 270 | 81,00 € | 762 | 228,60 € |
| Support abonnement (1 fois) | | | | | | | | 0 | 0,00 € |
| EVOLITY (Montbéliard) pass 1h | 0 | | | | | | | 0 | 0,00 € |
| Ticket Bus Optymo (Belfort) | 0 | | | | | | | 0 | 0,00 € |
| TOTAL BUS | | | | | | | | | 1 295,40 € |
| TOTAL SNCF + BUS | | | | | | | | | 17 598,40 € |

SNCF : 16 303,00 €
 Bus : 1 295,40 €

Besançon, le 13 février 2024

Madame la Présidente
Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté
Direction de la Recherche – Enseignement
supérieur
4, Square Castan
25031 BESANCON CEDEX

Objet : Attestation de co-financement

Je soussignée Marie-Christine WORONOFF, Présidente de l'Université de Franche-Comté, atteste que dans le cadre de la demande de financement de l'appel à projet 2024 :

- Vie étudiante
 Soutien aux initiatives des associations étudiantes

de la Région Bourgogne Franche-Comté le projet « déplacements d'étudiants entre Besançon / Dijon et Besançon » dispose d'un co-financement.

Ce(s) co-financement(s) provien(nent) de :

Autofinancement des services centraux et montant 3520€ à utiliser sur l'exercice 2024 (les reports ne sont pas autorisés).

Autofinancement de la composante et montant _____ €

UB : _____ CR : _____ Scr : _____ et année d'utilisation _____.

Autre financement (préciser le nom du financeur et montant _____ €

UB : _____ CR : _____ Scr : _____ OPERATION : _____

Autre financement (préciser le nom du financeur et montant _____ €

UB : _____ CR : _____ Scr : _____ OPERATION : _____

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma plus haute considération.

Visa DAF

La Présidente de l'Université de Franche-Comté

Marie-Christine WORONOFF

DÉPÔT DE PROJET CO-FINANCÉ ? COMPLÉTER L'ATTESTATION DE CO-FINANCEMENT

Pour tout dépôt de projet avec une demande de co-financement, vous détaillerez dans le modèle d'attestation fournie la/les source(s) de co-financement(s) envisagés ainsi que leurs montants. A réception de votre demande, la Direction des affaires financières analysera le contenu de l'attestation. Après validation, elle en assurera la transmission pour signature de la Présidente. Les co-financements peuvent avoir différentes sources.

Vous trouverez ci-dessous, les listes des co-financements possibles, détaillant pour chaque cas les informations à fournir.

CO-FINANCEMENT :

| Sources de co-financement | Précisions à apporter |
|--|--|
| Autofinancement : Crédits services centraux | Adresse budgétaire complète : UB et CR Cette dotation doit être utilisée en 2024 puisqu'elle est issue de la SCSP (crédits non reportables d'un exercice à l'autre) € |
| Autofinancement : Composante(s) et/ou laboratoire(s) | Préciser les montants par année à mobiliser <i>Ex : 2024 : 15 000 € ; 2025 : 10 000 €</i> |
| Autre(s) Financement(s) d'un partenaire avec convention de reversement à l'UFC | Transmission de la convention du/des partenaire(s) inscrit(s) dans l'attestation |

Besançon, le

Madame la Présidente
Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté
Direction de la Recherche – Enseignement
supérieur
4, Square Castan
25031 BESANCON CEDEX

Objet : Attestation de co-financement

Je soussignée Marie-Christine WORONOFF, Présidente de l'Université de Franche-Comté, atteste que dans le cadre de la demande de financement de l'appel à projet 2024 :

Vie étudiante

Soutien aux initiatives des associations étudiantes

de la Région Bourgogne Franche-Comté le projet _____ Déplacements des étudiants entre Besançon/ Dijon dans le cadre des formations co-accréditées _____ dispose d'un co-financement.

Ce(s) co-financement(s) provien(nent) de :

Autofinancement des services centraux et montant _____ 3 520 _____ € à utiliser sur l'exercice 2024 (les reports ne sont pas autorisés).

Autofinancement de la composante et montant _____ €

UB : _____ CR : _____ Scr : _____ et année d'utilisation _____.

Autre financement (préciser le nom du financeur et montant _____ €

UB : _____ CR : _____ Scr : _____ OPERATION : _____

Autre financement (préciser le nom du financeur et montant _____ €

UB : _____ CR : _____ Scr : _____ OPERATION : _____

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma plus haute considération.

Visa DAF

La Présidente de l'Université de Franche-Comté

Marie-Christine WORONOFF

DÉPOT DE PROJET CO-FINANCÉ ? COMPLÉTER L'ATTESTATION DE CO-FINANCEMENT

Pour tout dépôt de projet avec une demande de co-financement, vous détaillerez dans le modèle d'attestation fournie la/les source(s) de co-financement(s) envisagés ainsi que leurs montants.

A réception de votre demande, la Direction des affaires financières analysera le contenu de l'attestation. Après validation, elle en assurera la transmission pour signature de la Présidente.

Les co-financements peuvent avoir différentes sources.

Vous trouverez ci-dessous, les listes des co-financements possibles, détaillant pour chaque cas les informations à fournir.

CO-FINANCEMENT :

| Sources de co-financement | Précisions à apporter |
|--|--|
| Autofinancement : Crédits services centraux | Adresse budgétaire complète : UB et CR Cette dotation doit être utilisée en 2024 puisqu'elle est issue de la SCSP (crédits non reportables d'un exercice à l'autre) € |
| Autofinancement : Composante(s) et/ou laboratoire(s) | Préciser les montants par année à mobiliser <i>Ex : 2024 : 15 000 € ; 2025 : 10 000 €</i> |
| Autre(s) Financement(s) d'un partenaire avec convention de reversement à l'UFC | Transmission de la convention du/des partenaire(s) inscrit(s) dans l'attestation |

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Appels à projets

**DEMANDE DE SOUTIEN ET
DESCRIPTION DU PROJET**

1. DISPOSITIF

1.1 Appel à projets régional sollicité

Consultez le règlement de l'appel à projets concerné (www.bourgognefranche-comte.fr, rubrique Guide des aides) ou contactez la Direction Recherche et enseignement supérieur (cf. contacts ci-après), afin de vous assurer d'avoir ciblé le dispositif adapté à votre projet.

| | |
|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Appel à projets « Equipements pédagogiques et numériques » |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Appel à projets « Vie étudiante » |
| <input type="checkbox"/> | Appel à projets « Soutien aux initiatives des associations étudiantes » |

2. IDENTITE DU PROJET

2.1 Titre du projet

Indiquez un titre explicite et synthétique quant au contenu du projet.

Bienvenue aux étudiants à Besançon, Lons-le-Saunier et Vesoul – édition 2024

2.2 Calendrier

Notez que la date de début d'éligibilité des dépenses du projet est la date de réception par la Région de votre dossier de demande complet (cf. liste des documents à fournir ci-après).

Date de début : 01 / 03 / 2024 Date de fin : 30 / 06 / 2025

2.3 Etablissement demandeur

| | |
|---------------------------------------|--|
| Nom de l'établissement | Université de Franche-Comté |
| Adresse postale | 1 rue Goudimel – 25 030 BESANCON Cedex |
| Nom et fonction du représentant légal | Marie-Christine WORONOFF Présidente |

2.4 Référent du projet

| | |
|------------|---|
| Prénom NOM | Laetitia DUCRET |
| Fonction | Responsable du bureau de la vie étudiante - BVE |
| Email | laetitia.ducet@univ-fcomte.fr |
| Téléphone | 03 81 66 58 47 |

2.5 Résumé du projet

Expliquez brièvement (12 lignes maximum) les objectifs et les actions mises en œuvre.

Depuis quelques années, **Bienvenue aux étudiants (BAE)** est un évènement marquant la rentrée étudiante, ouvrant aussi les activités autour de la vie étudiante. Au départ, BAE était proposé uniquement à Besançon, puis progressivement, l'évènement de rentrée s'est déployé à Montbéliard, Belfort, Vesoul et Lons-le-Saunier pour s'adresser ainsi à toute la communauté de l'université de Franche-Comté.

Le projet des villes de Besançon, Lons-le-Saunier et Vesoul se structure autour de de l'accueil, de la rencontre et de la cohésion des nouveaux étudiants :

- Besançon, des activités, animations qui se dérouleront en septembre (date à déterminer)
- Lons-le-Saunier, des activités et animations qui seront proposées en septembre (date à déterminer)
- Vesoul, des activités et animations qui seront proposées en septembre (date à déterminer), dans le cadre de la speed rentrée organisée par la ville de Vesoul.

Par ailleurs, d'autres activités ou animations seront proposées dans le cadre de BAE, notamment en début de second semestre, correspondant à l'arrivée de nombreux étudiants étrangers en programme d'échange.

Cette édition se veut le point de départ pour faire vivre et dynamiser la vie étudiante sur les campus tout au long de l'année universitaire.

2.6 Montant de la subvention régionale sollicitée (en €)

73 600 euros

2.7 Signature du représentant légal

3. DESCRIPTIF DE LA DEMANDE

3.1 Objectifs du projet

Bienvenue aux étudiants (BAE) est un évènement organisé par l'université de Franche-Comté auxquels sont associés de nombreux partenaires et acteurs locaux (région, ville, communautés de communes...).

Cet évènement permet de lancer lors de la rentrée, la vie étudiante, en organisant une action d'ampleur pour faire communauté.

C'est aussi l'opportunité d'associer les étudiants engagés dans des associations, pour participer à l'organisation de la manifestation et développer l'engagement étudiant dans l'accueil entre pairs.

L'ambition de cette édition 2024 est de faire découvrir le territoire dans lequel les étudiants vivent et étudient, par des activités ludiques, mais aussi de renforcer le sentiment d'appartenance des étudiants à l'université de Franche-Comté.

Une énigme sera à découvrir au fur et à mesure de la participation à différentes épreuves (en cours de définition).

Les objectifs sont multiples :

- Accueillir le plus grand nombre d'étudiants autour d'un évènement culturel, informatif, social et solidaire. Une forte participation des étudiants attendue ce jour-là afin de lancer les actions autour de la vie étudiante.
- Profiter de cette journée pour renforcer le sentiment d'appartenance à l'université de Franche-Comté et permettre aux étudiants de mieux la connaître le territoire dans lequel ils ont choisi d'étudier, par son histoire, ses faits marquants, ses spécificités...
- Travailler à l'accueil, l'accompagnement et/ou inclusion de tous les étudiants, qu'ils soient à besoins particuliers, en situation de handicap ou internationaux.
- Permettre aux étudiants de connaître l'offre de services proposées par les partenaires locaux de l'évènement et identifier les dispositifs d'aide.
- Viser à lutter contre l'isolement social et la précarité étudiante.

Commenté [lp1]: Attention ici les jours sont au pluriel plus loin on parle d'une seule journée.

3.2 Localisation

Précisez le(s) campus, composante(s) ou service(s) de(s) établissement(s) bénéficiaire(s) du projet.

Tous les campus des trois villes sont concernés.

Besançon : + de 20 000 étudiants

Lons-le-Saunier : 60aine d'étudiants de l'Université de Franche-Comté

Vesoul : Près de 300 étudiants via la speed-rentree organisée par la ville de Vesoul

3.3 Actions menées

Concrètement « Bienvenue aux étudiants à Besançon, Lons-le-Saunier et Vesoul – édition 2024 » s'organisera de la façon suivante :

- Une demi-journée « Bureau d'accueil multi-services - BAM » organisées en partenariat avec le CROUS sur les différents campus de Besançon dès la rentrée pour permettre aux étudiants de se renseigner sur les démarches administratives nécessaires à leur vie d'étudiante.
- Une journée festive se déroulant au centre-ville de Besançon, s'articulant autour d'un jeu de piste permettant aux étudiants de découvrir les différents sites (SLHS, Musée du temps, Musée des Beaux-Arts, Place de la Révolution, Rodia, Conservatoire, Citadelle.....) et leur permettant de mieux la connaître le territoire dans lequel ils ont choisi d'étudier, par son histoire, ses faits marquants, ses spécificités...
- Restauration gratuite à destination des étudiants
- Color run impliquant les étudiants sur un événement sportif universitaire
- Clôture de la journée par un concert
- Une journée événement à Lons-le-Saunier
- Une journée événement à Vesoul (speed-rentree organisée par la ville de Vesoul)
- D'autres événements seront programmés dans l'année afin de dynamiser la vie étudiante sur les campus tout au long de l'année universitaire.

Les journées « événement » seront organisées en lien étroit avec les directions des composantes, les équipes pédagogiques et les partenaires pour construire les épreuves, le déroulement et les animations.

Le projet vise l'organisation d'une manifestation ludique, culturelle, sportive, conviviale, avec repas offert aux étudiants (via un partenariat avec le CROUS-BFC) afin de leur permettre de se sentir bien dans leur ville d'étude et sur le site universitaire qui les accueille.

Des journées BAM seront également proposées sur les différents campus universitaires pour permettre aux étudiants de se renseigner sur les démarches de rentrée.

Enfin, d'autres événements suivront au mois de janvier pour faire vivre la vie étudiante en matière culturelle, sportive, solidaire, citoyenne sur cette « deuxième petite rentrée »

3.4 Contribution aux priorités du SRESRI*

Axe 1 – Orientation 3 : Attractivité de l'enseignement supérieur en Bourgogne-Franche-Comté, optimisation des conditions de vie étudiante et de réussite des études sur les campus.

La volonté du comité d'organisation de Bienvenue aux étudiants est d'accueillir les étudiant-e-s sans distinction de handicap, de genre, de nationalité et de ressource et en respectant les valeurs suivantes :

- **Une rentrée accessible à toutes et tous :**

L'étudiant type n'existe pas. L'ensemble des partenaires s'engage tout au long de la manifestation à offrir à tous étudiants sans condition de ressource, de sexe, de culture, de handicap le même événement.

- **Viser le bien-être de chacun et chacune durant ses études :**

Un ensemble de partenaires concourent à faciliter chaque étape de la vie étudiante. Une prise de contact, une identification des plus fragiles, permettra sur le long cours d'intervenir pour accompagner les spécificités des étudiants accueillis sur les sites.

- **Une action multi-partenaire :**

Les étudiants ne cherchent pas une structure, ils cherchent des services. Les codes partagés entre professionnels de la vie étudiante ne sont pas ceux des étudiants. L'idée est d'agir pour l'étudiant, par thématique, non pas par entité. La dynamique partenariale vise également à rassembler tous les acteurs autour de l'envie de souhaiter ensemble la bienvenue aux étudiants. Dernier élément et pas des moindres, la participation de tous permet une économie d'échelle en mutualisant les forces, les finances et le matériel.

- **Un événement de proximité à la découverte de son territoire et des ressources qu'il offre**

Rendre humain un événement d'ampleur, viser la participation des partenaires et des étudiants d'un territoire de vie pour concevoir ce projet et de nombreux autres sur l'année.

* SRESRI BFC : <https://www.bourgognefranchecomte.fr/publications>

3.5 Envergure et management du projet

Irrigation territoriale, nombre d'étudiants bénéficiaires, interdisciplinarité, mutualisation ou partenariat, cofinancements mobilisés.

En 2024, les bénéficiaires visés sont l'ensemble des étudiants de chaque site universitaire, **soit + de 20 000 étudiants à Besançon**, 60aine d'étudiants à Lons le Saunier et près de 300 étudiants à Vesoul.

Un groupe de travail par ville sera conduit avec les partenaires pour construire ensemble le projet et les animations qui seront proposées.

Les co-financeurs envisagés sont les collectivités locales, le CROUS pour la restauration notamment et l'université.

3.6 Contribution à la réalisation des Objectifs de Développement Durable**

Egalité des chances et autres objectifs.

Un des objectifs cette année est d'engager **plus d'éco-responsabilité** notamment par :

- Un travail partenarial sur la thématique déchets avec les collectivités territoriales et syndicats de traitement des déchets,
- De supprimer l'achat de goodies « objets » ou les remplacer par des goodies éco-responsables, des ateliers ou jeux

Les objectifs de développement durables** :

- Evitez les sacs plastiques pour garder les océans propres
- Soutenez les personnes marginalisées ou désavantagées

** ODD : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable>

3.7 Caractère innovant

Démarche innovante, adoption de nouveaux outils, réponse à de nouveaux besoins, dimension non-récurrente.

Cette édition 2024 au moyen d'un évènement d'ampleur, ludique et convivial, répond à une ambition de faire découvrir le territoire dans lequel les étudiants vivent et étudient mais aussi de renforcer le sentiment d'appartenance des étudiants à l'université de Franche-Comté, sur tous les sites de l'UFC.

3.8 Priorisation du projet par l'établissement demandeur

| | |
|---|--|
| Nombre (x) de projets présentés par l'établissement dans le cadre de cet appel à projets : | |
| Ordre de priorité du projet (de 1 s'il s'agit du projet prioritaire, à x pour le projet le moins prioritaire) : | |

Documents à déposer en ligne <https://subventions.bourgognefranche.comte.fr>

- Demande de soutien et description du projet (via ce document type à compléter et à signer).
- Courrier signé par le représentant légal, habilitant une personne de son établissement à déposer un dossier en ligne.

- Délibération de l'autorité compétente sollicitant l'aide de la Région et validant l'autofinancement indiqué.
- Coordonnées bancaires (RIB).
- Attestation de non-assujettissement ou de non-récupération de la TVA pour les dépenses liées au projet, le cas échéant.

Contacts

Direction Recherche et enseignement supérieur

Romain GOETSCHY
03 80 44 41 13 – romain.goetschy@bourgognefranchecomte.fr

Lise CHAVANON
03 81 61 55 94 – lise.chavanon@bourgognefranchecomte.fr

Vos données personnelles renseignées dans ce formulaire sont traitées par la Région Bourgogne-Franche-Comté, Service Enseignement supérieur et mobilité internationale, pour l'instruction de votre dossier de demande de subvention. Ces données sont conservées le temps de l'instruction de l'aide et selon les durées légales de conservation. Conformément à la loi « Informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement Général sur la Protection des Données), vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Ces droits peuvent être exercés par courrier à l'adresse suivante : Région Bourgogne-Franche-Comté / Service Enseignement supérieur et mobilité internationale, 4 square Castan, CS 51 857, 25 031 BESANCON CEDEX. Pour toutes questions relatives à la protection des données personnelles, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données par voie postale (17 Bd de la Trémouille, CS 23502 - 21035 DIJON) ou par voie électronique (dpd@bourgognefranchecomte.fr).

4. PLAN DE FINANCEMENT

| DEPENSES | | | RESSOURCES | |
|--------------------------------------|-----------------|--------------|--------------------------------|-----------------|
| Nature de la dépense | Coût en € | Eligibilité* | Financeurs | Montant en € |
| Animation | 30 000 € | | Région Bourgogne-Franche-Comté | 73 600 € |
| Actions solidaires | 18 000 € | | CVEC CROUS | 5 000 € |
| Logistique et sécurisation des sites | 15 000 € | | | |
| Communication et site Internet | 6 500 € | | | |
| Restauration | 22 000 € | | | |
| Déplacements | 500 € | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | Fonds propres CVEC UFC | 13 400 € |
| TOTAL TTC | 92 000 € | | TOTAL TTC | 92 000 € |

* à compléter par la Région.

Madame la Présidente
Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté
Direction de la Recherche – Enseignement supérieur
4, Square Castan
25031 BESANCON CEDEX

Objet : Attestation de co-financement

Je soussignée Marie-Christine WORONOFF, Présidente de l'Université de Franche-Comté, atteste que dans le cadre de la demande de financement de l'appel à projet 2023 :

- Équipements pédagogiques et numériques
- Vie étudiante
- Soutien aux initiatives des associations étudiantes

de la Région Bourgogne Franche-Comté le projet « Bienvenue aux étudiants 2024 » dispose d'un co-financement.

Ces co-financements proviennent de :

Autofinancement de la composante et montant : **13 400 €(CVEC UFC)**
UB : 921 CR : 702 Scr : à déterminer et année d'utilisation 2024-2025.

Autre financement (préciser le nom du financeur et montant : **5 000 €(CVEC CROUS)**
UB : 921 CR : 702 Scr : à déterminer OPERATION : AAP CVEC CROUS 2024

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma plus haute considération.

Visa DAF

La Présidente de l'Université de Franche-Comté

Marie-Christine WORONOFF

DÉPOT DE PROJET CO-FINANCÉ ? COMPLÉTER L'ATTESTATION DE CO-FINANCEMENT

Pour tout dépôt de projet avec une demande de co-financement, vous détaillerez dans le modèle d'attestation fournie la/les source(s) de co-financement(s) envisagés ainsi que leurs montants.

A réception de votre demande, la Direction des affaires financières analysera le contenu de l'attestation. Après validation, elle en assurera la transmission pour signature de la Présidente.

Les co-financements peuvent avoir différentes sources.

Vous trouverez ci-dessous, les listes des co-financements possibles, détaillant pour chaque cas les informations à fournir.

CO-FINANCEMENT :

| Sources de co-financement | Précisions à apporter |
|--|--|
| Autofinancement : Crédits services centraux | Adresse budgétaire complète : UB et CR Cette dotation doit être utilisée en 2023 puisqu'elle est issue de la SCSP (crédits non reportables d'un exercice à l'autre) € |
| Autofinancement : Composante(s) et/ou laboratoire(s) | Préciser les montants par année à mobiliser <i>Ex : 2023 : 15 000 € ; 2024 : 10 000 €</i> |
| Autre(s) Financement(s) d'un partenaire avec convention de reversement à l'UFC | Transmission de la convention du/des partenaire(s) inscrit(s) dans l'attestation |

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Appels à projets

**DEMANDE DE SOUTIEN ET
DESCRIPTION DU PROJET**

1. DISPOSITIF

1.1 Appel à projets régional sollicité

Consultez le règlement de l'appel à projets concerné (www.bourgognefranche-comte.fr, rubrique Guide des aides) ou contactez la Direction Recherche et enseignement supérieur (cf. contacts ci-après), afin de vous assurer d'avoir ciblé le dispositif adapté à votre projet.

| | |
|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Appel à projets « Equipements pédagogiques et numériques » |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Appel à projets « Vie étudiante » |
| <input type="checkbox"/> | Appel à projets « Soutien aux initiatives des associations étudiantes » |

2. IDENTITE DU PROJET

2.1 Titre du projet

Indiquez un titre explicite et synthétique quant au contenu du projet.

Bienvenue aux étudiants à Montbéliard et Belfort – édition 2024

2.2 Calendrier

Notez que la date de début d'éligibilité des dépenses du projet est la date de réception par la Région de votre dossier de demande complet (cf. liste des documents à fournir ci-après).

| | | | |
|-----------------|------------|---------------|------------|
| Date de début : | 01/03/2024 | Date de fin : | 30/06/2025 |
|-----------------|------------|---------------|------------|

2.3 Etablissement demandeur

| | |
|---------------------------------------|--|
| Nom de l'établissement | Université de Franche-Comté |
| Adresse postale | 1 rue Goudimel – 25 030 BESANCON Cedex |
| Nom et fonction du représentant légal | Marie-Christine WORONOFF Présidente |

2.4 Référent du projet

| | |
|------------|---|
| Prénom NOM | Laetitia DUCRET |
| Fonction | Responsable du bureau de la vie étudiante - BVE |
| Email | laetitia.ducet@univ-fcomte.fr |
| Téléphone | 03 81 66 58 47 |

2.5 Résumé du projet

Expliquez brièvement (12 lignes maximum) les objectifs et les actions mises en œuvre.

Depuis quelques années, **Bienvenue aux étudiants (BAE)** est un évènement marquant la rentrée étudiante, ouvrant aussi les activités autour de la vie étudiante. Au départ, BAE était proposé uniquement à Besançon, puis progressivement, l'évènement de rentrée s'est déployé à Montbéliard, Belfort, Vesoul et Lons-le-Saunier pour s'adresser ainsi à toute la communauté de l'université de Franche-Comté.

L'évènement de rentrée proposera une journée ludique, d'intégration des étudiant-e-s sur chacun des deux sites du nord Franche-Comté.

Le projet de Montbéliard et Belfort se structure avec les composantes, les associations étudiantes et les partenaires pour favoriser la participation du plus grand nombre. Les effectifs attendus sont les effectifs totaux de l'IUT nord Franche-Comté et de l'UFR STGI, soit environ 2 800 étudiant-e-s pour Belfort et Montbéliard. En effet, les départements de formation utiliseront l'évènement pour réaliser l'intégration de leurs nouvelles-aux étudiant-e-s, en impliquant également les années supérieures.

2.6 Montant de la subvention régionale sollicitée (en €)

30 000 euros

2.7 Signature du représentant légal

3. DESCRIPTIF DE LA DEMANDE

3.1 Objectifs du projet

Bienvenue aux étudiants est un évènement organisé par l'université de Franche-Comté auxquels sont associés de nombreux partenaires et acteurs locaux (région, ville, communautés de communes, CRIJ, Crous...).

Cet évènement permet de lancer dès la rentrée, la vie étudiante, en organisant une action d'ampleur pour faire communauté et créer un sentiment d'appartenance au territoire d'étude.

C'est aussi l'opportunité d'associer les étudiant-e-s engagé-e-s dans des associations, pour participer à l'organisation de la manifestation et développer l'engagement étudiant dans l'accueil entre pairs.

Cette édition 2024, dans le nord-Franche-Comté, proposera des activités ludiques à l'image de l'édition 2023, qui a été un succès auprès des étudiant-e-s. Elle aura également pour objectif de lutter contre la précarité et l'isolement étudiants.

Sur Belfort, le projet s'oriente vers une matinée d'intégration par campus (afin de découvrir le lieu d'étude) et de terminer sur le parking du gymnase du Phare (pour se rencontrer entre tous-tes les étudiant-e-s). Sur le gymnase, les étudiant-e-s trouveront le village étudiant (information et activités), des jeux (animation) et un repas gratuit (rencontre et lutte contre la précarité).

Sur Montbéliard, le projet sera localisé sur le site des Portes du Jura, Place Tharradin et occupera les espaces verts alentours car très appréciés des participant-e-s en 2023. Il y aura également une intégration par département puis des activités et un repas sur la place commune dans les espaces verts du campus.

L'animation sonore sera assurée par Radio Campus, qui sera nouvellement implantée sur le territoire.

Les objectifs sont multiples :

- Accueillir le plus grand nombre d'étudiant-e-s autour d'un évènement culturel, informatif, social et solidaire. Une forte participation est attendue : totalité des étudiant-e-s de l'IUT NFC disponibles (hors alternant-e-s en entreprise ce jour-là) et majorité des étudiant-e-s de l'UFR STGI.
- Profiter de cette journée pour intégrer les étudiant-e-s en leur permettant de mieux connaître les étudiant-e-s de leur promotion ou des autres années, mieux connaître les interlocuteur-ric-e-s de l'établissement, les locaux mais aussi, les associations étudiantes et les services offerts par tous les partenaires.
- Améliorer la connaissance des étudiant-e-s sur l'université de Franche-Comté, son histoire, ses particularités et ses points forts.

- Travailler à l'accueil, l'accompagnement et/ou inclusion de tous-tes les étudiant-e-s, qu'ils soient à besoins particuliers, en situation de handicap ou internationaux.
- Permettre aux étudiant-e-s de connaître l'offre de services proposées par l'uFC et les partenaires locaux de l'évènement et identifier les dispositifs d'aide.
- Viser à lutter contre l'isolement social et la précarité étudiante par une journée festive lors de laquelle les étudiant-e-s sont à l'honneur.

3.2 Localisation

Précisez le(s) campus, composante(s) ou service(s) de(s) établissement(s) bénéficiaire(s) du projet.

Montbéliard : le campus des Portes du Jura, place Tharradin.

Belfort : les 4 campus de Belfort et le gymnase du Phare

3.3 Actions menées

Concrètement « Bienvenue aux étudiants de Montbéliard et Belfort en 2024 » s'organisera de la façon suivante :

- **Une journée évènement à Montbéliard le jeudi 19 septembre**
- **Une journée évènement à Belfort le jeudi 26 septembre**

Les journées « évènement » seront organisées en lien étroit avec les directions des composantes, les équipes pédagogiques, les associations étudiantes et les partenaires pour construire les activités, le déroulement et les animations.

Ces journées permettront également aux étudiant-e-s de mieux s'approprier l'histoire et les spécificités de l'université de Franche-Comté et de renforcer leur sentiment d'appartenance.

Le projet vise l'organisation d'une manifestation ludique, culturelle, sportive, sympathique, avec repas offert aux étudiant-e-s (via un partenariat avec le CROUS-BFC) afin de leur permettre de se sentir bien dans leur ville d'étude et sur le site universitaire qui les accueille.

3.4 Contribution aux priorités du SRESRI*

Axe 1 – Orientation 3 : Attractivité de l'enseignement supérieur en Bourgogne-Franche-Comté, optimisation des conditions de vie étudiante et de réussite des études sur les campus.

La volonté du comité d'organisation de Bienvenue aux étudiants est d'accueillir les étudiant-e-s sans distinction de handicap, de genre, de nationalité et de ressource et en respectant les valeurs suivantes :

- **Une rentrée accessible à toutes et tous :**

L'étudiant-e type n'existe pas. L'ensemble des partenaires s'engage tout au long de la manifestation à offrir à tous étudiant-e-s sans condition de ressource, de sexe, de culture, de handicap le même événement.

- **Viser le bien-être de chacun et chacune durant ses études :**

Un ensemble de partenaires concourent à faciliter chaque étape de la vie étudiante. Une prise de contact, une identification des plus fragiles, permettra sur le long cours d'intervenir pour accompagner les spécificités des étudiants accueillis sur les sites.

- **Une action multi-partenariale :**

Les étudiant-e-s ne cherchent pas une structure, ils et elles cherchent des services. Les codes partagés entre professionnels de la vie étudiante ne sont pas ceux des étudiant-e-s. L'idée est d'agir pour l'étudiant-e, par thématique, non pas par entité. La dynamique partenariale vise également à rassembler tous les acteurs autour de l'envie de souhaiter ensemble la bienvenue aux étudiant-e-s. Dernier élément et pas des moindres, la participation de tous permet une économie d'échelle en mutualisant les forces, les finances et le matériel.

- **Un événement de proximité :**

Rendre humain un événement d'ampleur, viser la participation des partenaires et des étudiants d'un territoire de vie pour concevoir ce projet et de nombreux autres sur l'année.

* SRESRI BFC : <https://www.bourgognefranche-comte.fr/publications>

3.5 Envergure et management du projet

Irrigation territoriale, nombre d'étudiants bénéficiaires, interdisciplinarité, mutualisation ou partenariat, cofinancements mobilisés.

En 2024, les bénéficiaires visé-e-s sont l'ensemble des étudiant-e-s de chaque site universitaire, **soit environ 1 000 étudiant-e-s à Montbéliard et 1 800 à Belfort.**

Pour faciliter la mobilisation de toute cette communauté, un travail est mené pour associer les directions des composantes et les équipes pédagogiques qui réalisent chaque année à leur niveau, des journées ou activités d'intégration des étudiant-e-s.

L'objectif en 2024, comme en 2023 où le succès fut au rendez-vous, est de faire en sorte que « Bienvenue aux étudiants » se déroule en même temps que l'intégration des étudiant-e-s par les départements de l'IUT Nord Franche-Comté et l'UFR STGI.

Un groupe de travail par ville sera conduit avec les partenaires pour construire ensemble le projet et les animations qui seront proposées.

Nous avons choisi de scinder ce groupe de travail par ville car les problématiques territoriales sont très différentes entre Belfort et Montbéliard et nous sollicitons certains partenaires qui sont présents sur une seule des villes.

Les co-financeurs envisagés sont les collectivités locales, le CROUS pour la restauration notamment et l'université.

3.6 Contribution à la réalisation des Objectifs de Développement Durable**

Egalité des chances et autres objectifs.

Un des objectifs cette année est d'engager **plus d'éco-responsabilité** notamment par :

- Un travail partenarial sur la thématique déchets avec les collectivités territoriales et syndicats de traitement des déchets,
- De supprimer l'achat de goodies « objets » ou les remplacer par des goodies éco-responsables, des ateliers ou jeux

Les objectifs de développement durables** :

- Evitez les sacs plastiques pour garder les océans propres
- Soutenez les personnes marginalisées ou désavantagées

** ODD : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable>

3.7 Caractère innovant

Démarche innovante, adoption de nouveaux outils, réponse à de nouveaux besoins, dimension non-récurrente.

Bienvenue aux étudiants à Montbéliard et Belfort en 2024, affiche l'ambition de réitérer l'expérience plus que concluante de 2023 où une forte mobilisation et affluence des étudiant-e-s a été remarquée, notamment du fait de la modification du format de l'évènement et de son organisation.

Cette année encore, un travail de fond est réalisé et les équipes pédagogiques sont associées au projet dès le départ, ce qui nous permet d'envisager une forte participation étudiante, puisque celle-ci sera obligatoire ou encouragée.

La gestion des flux sera donc essentielle pour que le projet fonctionne et soit une réussite pour toutes et tous.

Cet évènement répond aussi à une ambition de renforcer le sentiment d'appartenance des étudiant-e-s nord franc-comtois-e-s à l'université de Franche-Comté.

3.8 Priorisation du projet par l'établissement demandeur

| | |
|---|--|
| Nombre (x) de projets présentés par l'établissement dans le cadre de cet appel à projets : | |
| Ordre de priorité du projet (de 1 s'il s'agit du projet prioritaire, à x pour le projet le moins prioritaire) : | |

Documents à déposer en ligne

<https://subventions.bourgognefranchecomte.fr>

- Demande de soutien et description du projet (via ce document type à compléter et à signer).
- Courrier signé par le représentant légal, habilitant une personne de son établissement à déposer un dossier en ligne.
- Délibération de l'autorité compétente sollicitant l'aide de la Région et validant l'autofinancement indiqué.
- Coordonnées bancaires (RIB).
- Attestation de non-assujettissement ou de non-récupération de la TVA pour les dépenses liées au projet, le cas échéant.

Contacts

Direction Recherche et enseignement supérieur

Romain GOETSCHY

03 80 44 41 13 – romain.goetschy@bourgognefranchecomte.fr

Lise CHAVANON

03 81 61 55 94 – lise.chavanon@bourgognefranchecomte.fr

Vos données personnelles renseignées dans ce formulaire sont traitées par la Région Bourgogne-Franche-Comté, Service Enseignement supérieur et mobilité internationale, pour l'instruction de votre dossier de demande de subvention. Ces données sont conservées le temps de l'instruction de l'aide et selon les durées légales de conservation. Conformément à la loi « Informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement Général sur la Protection des Données), vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Ces droits peuvent être exercés par courrier à l'adresse suivante : Région Bourgogne-Franche-Comté / Service Enseignement supérieur et mobilité internationale, 4 square Castan, CS 51 857, 25 031 BESANCON CEDEX. Pour toutes questions relatives à la protection des données personnelles, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données par voie postale (17 Bd de la Trémouille, CS 23502 - 21035 DIJON) ou par voie électronique (dpd@bourgognefranchecomte.fr).

4. PLAN DE FINANCEMENT – BAE 2024 NFC

| DEPENSES | | | RESSOURCES | |
|--|-----------------|--------------|--------------------------------|-----------------|
| Nature de la dépense | Coût en € | Eligibilité* | Financeurs | Montant en € |
| Animations | 13 000 € | | Région Bourgogne-Franche-Comté | 30 000 € |
| Restauration | 16 500 € | | CROUS BFC | 16 500 € |
| Déplacements (dont navettes) | 2 500 € | | Autres financements publics | 1 000 € |
| Sécurité | 3 500 € | | | |
| Location de matériel (vitabris, grilles, etc.) | 13 000 € | | | |
| Communication site Internet | 6 500 € | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | Fonds propres CVEC UFC | 7 500 € |
| TOTAL TTC | 55 000 € | | TOTAL TTC | 55 000 € |

* à compléter par la Région.

Madame la Présidente
Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté
Direction de la Recherche – Enseignement supérieur
4, Square Castan
25031 BESANCON CEDEX

Objet : Attestation de co-financement

Je soussignée Marie-Christine WORONOFF, Présidente de l'Université de Franche-Comté, atteste que dans le cadre de la demande de financement de l'appel à projet 2023 :

- Équipements pédagogiques et numériques
- Vie étudiante
- Soutien aux initiatives des associations étudiantes

de la Région Bourgogne Franche-Comté le projet « Bienvenue aux étudiants Belfort – Montbéliard 2024 » dispose d'un co-financement.

Ces co-financements proviennent de :

Autofinancement de la composante et montant : **7 500 € (CVEC UFC)**
UB : 921 CR : 702 Scr : à déterminer et année d'utilisation 2024-2025.

Autre financement (préciser le nom du financeur et montant : **16 500 € (CVEC CROUS)**
UB : 921 CR : 702 Scr : à déterminer OPERATION : AAP CVEC CROUS 2024

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma plus haute considération.

Visa DAF

La Présidente de l'Université de Franche-Comté

Marie-Christine WORONOFF

DÉPÔT DE PROJET CO-FINANCÉ ? COMPLÉTER L'ATTESTATION DE CO-FINANCEMENT

Pour tout dépôt de projet avec une demande de co-financement, vous détaillerez dans le modèle d'attestation fournie la/les source(s) de co-financement(s) envisagés ainsi que leurs montants.

A réception de votre demande, la Direction des affaires financières analysera le contenu de l'attestation. Après validation, elle en assurera la transmission pour signature de la Présidente.

Les co-financements peuvent avoir différentes sources.

Vous trouverez ci-dessous, les listes des co-financements possibles, détaillant pour chaque cas les informations à fournir.

CO-FINANCEMENT :

| Sources de co-financement | Précisions à apporter |
|--|--|
| Autofinancement : Crédits services centraux | Adresse budgétaire complète : UB et CR Cette dotation doit être utilisée en 2023 puisqu'elle est issue de la SCSP (crédits non reportables d'un exercice à l'autre) € |
| Autofinancement : Composante(s) et/ou laboratoire(s) | Préciser les montants par année à mobiliser <i>Ex : 2023 : 15 000 € ; 2024 : 10 000 €</i> |
| Autre(s) Financement(s) d'un partenaire avec convention de reversement à l'UFC | Transmission de la convention du/des partenaire(s) inscrit(s) dans l'attestation |

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Appels à projets

**DEMANDE DE SOUTIEN ET
DESCRIPTION DU PROJET**

1. DISPOSITIF

1.1 Appel à projets régional sollicité

Consultez le règlement de l'appel à projets concerné (www.bourgognefranche-comte.fr, rubrique Guide des aides) ou contactez la Direction Recherche et enseignement supérieur (cf. contacts ci-après), afin de vous assurer d'avoir ciblé le dispositif adapté à votre projet.

| | |
|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Appel à projets « Equipements pédagogiques et numériques » |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Appel à projets « Vie étudiante » |
| <input type="checkbox"/> | Appel à projets « Soutien aux initiatives des associations étudiantes » |

2. IDENTITE DU PROJET

2.1 Titre du projet

Indiquez un titre explicite et synthétique quant au contenu du projet.

Structuration et animation d'une ressourcerie sur le campus de la Bouloie

2.2 Calendrier

Notez que la date de début d'éligibilité des dépenses du projet est la date de réception par la Région de votre dossier de demande complet (cf. liste des documents à fournir ci-après).

| | | | |
|-----------------|------------|---------------|------------|
| Date de début : | 01/09/2024 | Date de fin : | 31/12/2025 |
|-----------------|------------|---------------|------------|

2.3 Etablissement demandeur

| | |
|---------------------------------------|----------------------------------|
| Nom de l'établissement | Université de Franche-Comté |
| Adresse postale | 1 rue Goudimel – 25 000 BESANCON |
| Nom et fonction du représentant légal | Marie-Christine WORONOFF |

2.4 Référent du projet

| | |
|------------|--|
| Prénom NOM | Laetitia DUCRET |
| Fonction | Responsable du Bureau de la vie étudiante |
| Email | laetitia.ducret@univ-fcomte.fr |
| Téléphone | 03 81 66 58 47 |

2.5 Résumé du projet

Expliquez brièvement (12 lignes maximum) les objectifs et les actions mises en œuvre.

L'Université de Franche-Comté compte près de 45% de boursiers et constate une augmentation de la précarité corrélée à une volonté de consommer autrement. C'est pourquoi, l'UFC et le CROUS se sont associés pour structurer une ressourcerie capable de rayonner à l'échelle des trois campus bisontins et maintenir le lien avec les services actuellement existants (Studio 45, antenne numérique de la Maison des Etudiants, Agorae). L'objectif est d'organiser à partir du Li(VE) la collecte, la valorisation (tri, customisation...), la remise en circuit à titre gratuit et la sensibilisation à l'environnement mais aussi de proposer une programmation de temps forts tout au long de l'année aux étudiants.

La Ressourcerie doit répondre à des besoins sociaux et environnementaux.

2.6 Montant de la subvention régionale sollicitée (en €)

85 000 €

2.7 Signature du représentant légal

3. DESCRIPTIF DE LA DEMANDE

3.1 Objectifs du projet

La ressourcerie est basée sur une tête de réseau (le (Li)VE), disposant d'un espace de stockage de 30 m², un espace d'accueil, un espace « épicerie sociale et solidaire » (Agorae), un espace « textile », l'atelier *Do it yourself* ainsi que deux « antennes » avec le Studio 45 et l'antenne numérique.

La structuration de la ressourcerie ayant été initiée début 2024 par le recrutement du coordonnateur. Les objectifs fixés au coordonnateur sont de trois ordres :

- Mettre en place le projet de ressourcerie sur le campus de la Bouloie pour les étudiants et en assurer le bon fonctionnement,
- Animer, programmer et coordonner les différentes actions et services proposés aux étudiants,
- Coordonner et piloter l'installation et le déploiement de la ressourcerie.

Le CROUS et l'Université, en lien étroit avec le coordonnateur et les associations étudiantes, vont pérenniser et développer la programmation des temps forts de la Bouloie pour y amener les étudiants afin qu'ils puissent bénéficier des services de la ressourcerie.

Quatre temps forts (rentrée, fin d'année civile, printemps, été) sont identifiés pour proposer des événements différents adaptés aux problématiques rencontrées par les étudiants.

L'ouverture du lieu (jour et horaire ouverture) est assurée par une permanence du coordinateur, des volontaires services civiques et des bénévoles étudiants.

Afin d'avoir une meilleure visibilité sur le territoire et les campus, mais aussi afin de faire connaître au plus grand nombre la Ressourcerie, il est envisagé de créer une page internet co-gérée par l'uFC et le CROUS.

Aussi un plan de communication conjoint sera déployé parallèlement sur les réseaux sociaux et affiches grand public.

Des ateliers thématiques sont proposés tout au long de l'année, animées par des personnels de l'UFC, du CROUS et des prestataires professionnels, pour compléter l'offre de service et amener les étudiants à être « acteur » de leur quotidien et non pas uniquement « bénéficiaire » d'un service pour étudiant en difficulté.

Ces interventions pourront être : atelier cuisine des restes alimentaires, création/réparation, réalisation produits ménagers maison, réalisation cosmétiques maison, atelier tawashi, intervention d'une matériauthèque mobile... et autres ateliers en fonction des besoins qui pourront être identifiés dans le courant de l'année.

Aussi, certains événements ayant lieu durant Bienvenue aux Etudiants, en lien avec l'économie circulaire et plus globalement dans le périmètre d'action de la Ressourcerie, seront intégrés dans la programmation annuelle : Troc'party, Troquerie de rentrée, Etutroc, Eco-party.... Afin d'avoir une plus grande visibilité des actions menées au sein de l'uFC.

Afin de pérenniser le projet initial et de continuer son développement et son rayonnement à l'échelle des 3 campus bisontins, il sera primordial de développer les partenariats institutionnels et associatifs (ESN, UFR, collectivités locales, assistantes sociales, SYBERT, ADEME, organismes de formations associatives et d'apport de compétences régionaux) tant sur le développement d'ateliers de sensibilisation et d'organiser du circuit de la ressourcerie (collecte, tri, distribution, sensibilisation et information).

3.2 Localisation

Précisez le(s) campus, composante(s) ou service(s) de(s) établissement(s) bénéficiaire(s) du projet.

La ressourcerie est localisée dans le bâtiment du (Li)VE sur le campus de la Bouloie. Elle est accessible par tous les étudiants de Besançon, quel que soit son établissement d'inscription, ainsi que ceux du Nord Franche-Comté. Elle a vocation à proposer des services et ateliers à l'ensemble des étudiants de l'université de Franche-Comté à Besançon à ce stade du déploiement du projet, l'objectif étant à terme d'offrir ces services sur les autres sites de l'université.

3.3 Actions menées

1. Animer la ressourcerie et de coordonner les différents services proposés aux étudiants
2. Programmer des temps forts sur le campus de la Bouloie pour faire connaître ces services aux étudiants
3. Rechercher des réseaux de dons pour proposer un stock diversifié
4. Gérer le stock (collecte, valorisation, remise en circuit) et assurer des permanences d'ouverture régulières pour les bénéficiaires, faciliter l'accès au matériel
5. Penser un système de commandes
6. Sensibiliser à l'environnement
7. S'assurer de la pérennité d'ouverture de la ressourcerie en travaillant étroitement avec les associations étudiantes
8. Essaimer sur les sites du Nord Franche-Comté

3.4 Contribution aux priorités du SRESRI*

Axe 1 – Orientation 3 : Attractivité de l'enseignement supérieur en Bourgogne-Franche-Comté, optimisation des conditions de vie étudiante et de réussite des études sur les campus.

Axe 1 – Orientation 3 : Attractivité de l'enseignement supérieur en Bourgogne-Franche-Comté, optimisation des conditions de vie étudiante et de réussite des études sur les campus.

* SRESRI BFC : <https://www.bourgognefranche-comte.fr/publications>

3.5 Envergure et management du projet

Irrigation territoriale, nombre d'étudiants bénéficiaires, interdisciplinarité, mutualisation ou partenariat, cofinancements mobilisés.

Ce projet est co-porté CROUS-UFC pour répondre à des enjeux de précarité étudiante.

Le Campus de la Bouloie dispose d'un nouveau lieu de vie étudiante, le Li(VE), propriété du CROUS, dans lequel se trouvent l'Agorae de Besançon ainsi que la Ressourcerie.

Cette ressourcerie a pour objectif principal de proposer aux étudiants bisontins, d'accéder à une offre de petit matériel notamment, qui vient compléter l'offre de vêtements/chaussures (en lien avec le studio 45), d'outils numériques et l'offre alimentaire (Agorae pilotée par la fédération des associations franc-comtoises – BAF).

Le pilotage du projet est assuré par un COPIL regroupant des membres du CROUS et de l'uFC et associant les partenaires de la Ressourcerie (associations, Sybert...). Ce comité de pilotage est coordonné par le « coordonnateur ».

3.6 Contribution à la réalisation des Objectifs de Développement Durable**

Egalité des chances et autres objectifs.

OBJECTIF 1 : PAS DE PAUVRETE

Donnez ce que vous n'utilisez pas.

OBJECTIF 10 : INEGALITES REDUITES

Soutenez les personnes marginalisées et désavantagées

** ODD : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable>

3.7 Caractère innovant

Démarche innovante, adoption de nouveaux outils, réponse à de nouveaux besoins, dimension non-récurrente.

Le CROUS et l'UFC ont choisi de s'allier pour proposer un service ouvert toute l'année pour lutter contre la précarité étudiante et de répondre à ce besoin de don de matériel aux étudiants tout au long de l'année à Besançon en lien avec les enjeux environnementaux et le développement des circuits de deuxième main

Le caractère innovant du projet consiste à déployer une offre diversifiée à l'attention de l'ensemble des étudiants à partir d'un lieu et donc d'allier incarnation/accueil physique, solutions dématérialisées et/ou mobiles.

Ce projet nécessite un investissement pour ancrer d'avantage la démarche initiée sur le territoire.

3.8 Priorisation du projet par l'établissement demandeur

| | |
|---|--|
| Nombre (x) de projets présentés par l'établissement dans le cadre de cet appel à projets : | |
| Ordre de priorité du projet (de 1 s'il s'agit du projet prioritaire, à x pour le projet le moins prioritaire) : | |

Documents à déposer en ligne <https://subventions.bourgognefranche-comte.fr>

- Demande de soutien et description du projet (via ce document type à compléter et à signer).
- Courrier signé par le représentant légal, habilitant une personne de son établissement à déposer un dossier en ligne.
- Délibération de l'autorité compétente sollicitant l'aide de la Région et validant l'autofinancement indiqué.
- Coordonnées bancaires (RIB).
- Attestation de non-assujettissement ou de non-récupération de la TVA pour les dépenses liées au projet, le cas échéant.

Contacts

Direction Recherche et enseignement supérieur

Romain GOETSCHY

03 80 44 41 13 – romain.goetschy@bourgognefranche-comte.fr

Lise CHAVANON

03 81 61 55 94 – lise.chavanon@bourgognefranche-comte.fr

Vos données personnelles renseignées dans ce formulaire sont traitées par la Région Bourgogne-Franche-Comté, Service Enseignement supérieur et mobilité internationale, pour l'instruction de votre dossier de demande de subvention. Ces données sont conservées le temps de l'instruction de l'aide et selon les durées légales

de conservation. Conformément à la loi « Informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement Général sur la Protection des Données), vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Ces droits peuvent être exercés par courrier à l'adresse suivante : Région Bourgogne-Franche-Comté / Service Enseignement supérieur et mobilité internationale, 4 square Castan, CS 51 857, 25 031 BESANCON CEDEX. Pour toutes questions relatives à la protection des données personnelles, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données par voie postale (17 Bd de la Trémouille, CS 23502 - 21035 DIJON) ou par voie électronique (dpd@bourgognefranche-comte.fr).

4. PLAN DE FINANCEMENT

Nom du projet : Structuration et animation d'une ressourcerie sur le campus de la Bouloie

| DEPENSES | | | RESSOURCES | |
|--|-----------------|--------------|-----------------------------------|-----------------|
| Nature de la dépense | Coût en € | Eligibilité* | Financeurs | Montant en € |
| Masse salariale Poste de coordinateur | 48 000 € | | Région Bourgogne-Franche-Comté | 68 000 € |
| Ateliers thématiques animés par prestataires | 8 500 € | | | |
| Achat petit mobilier, fournitures, biens complémentaires au dons | 8 500 € | | UFC CVEC | 10 500 € |
| Animations durant l'évènement Bienvenue aux Etudiants : troc party, Troquerie de rentrée, Etutroc, Eco party | 11 500 € | | Crous BFC (CVEC) | 6 500 € |
| Location de véhicule de livraison | 2 000 € | | | |
| Communication et page internet | 6 500 € | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| TOTAL TTC | 85 000 € | | TOTAL TTC | 85 000 € |

* à compléter par la Région.

Madame la Présidente
Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté
Direction de la Recherche – Enseignement supérieur
4, Square Castan
25031 BESANCON CEDEX

Objet : Attestation de co-financement

Je soussignée Marie-Christine WORONOFF, Présidente de l'Université de Franche-Comté, atteste que dans le cadre de la demande de financement de l'appel à projet 2023 :

- Équipements pédagogiques et numériques
- Vie étudiante
- Soutien aux initiatives des associations étudiantes

de la Région Bourgogne Franche-Comté le projet Structuration d'une ressourcerie sur le campus de la Bouloie dispose d'un co-financement.

Ces co-financements proviennent de :

Autofinancement de la composante et montant : **10 500 €(CVEC UFC)**
UB : 921 CR : 702 Scr : à déterminer et année d'utilisation 2024-2025.

Autre financement (préciser le nom du financeur et montant : **6 500 €(CVEC CROUS)**
UB : 921 CR : 702 Scr : à déterminer OPERATION : AAP CVEC CROUS 2024

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma plus haute considération.

Visa DAF

La Présidente de l'Université de Franche-Comté

Marie-Christine WORONOFF

DÉPOT DE PROJET CO-FINANCÉ ? COMPLÉTER L'ATTESTATION DE CO-FINANCEMENT

Pour tout dépôt de projet avec une demande de co-financement, vous détaillerez dans le modèle d'attestation fournie la/les source(s) de co-financement(s) envisagés ainsi que leurs montants.

A réception de votre demande, la Direction des affaires financières analysera le contenu de l'attestation. Après validation, elle en assurera la transmission pour signature de la Présidente.

Les co-financements peuvent avoir différentes sources.

Vous trouverez ci-dessous, les listes des co-financements possibles, détaillant pour chaque cas les informations à fournir.

CO-FINANCEMENT :

| Sources de co-financement | Précisions à apporter |
|--|--|
| Autofinancement : Crédits services centraux | Adresse budgétaire complète : UB et CR Cette dotation doit être utilisée en 2023 puisqu'elle est issue de la SCSP (crédits non reportables d'un exercice à l'autre) € |
| Autofinancement : Composante(s) et/ou laboratoire(s) | Préciser les montants par année à mobiliser <i>Ex : 2023 : 15 000 € ; 2024 : 10 000 €</i> |
| Autre(s) Financement(s) d'un partenaire avec convention de reversement à l'UFC | Transmission de la convention du/des partenaire(s) inscrit(s) dans l'attestation |

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Appels à projets

**DEMANDE DE SOUTIEN ET
DESCRIPTION DU PROJET**

1. DISPOSITIF

1.1 Appel à projets régional sollicité

Consultez le règlement de l'appel à projets concerné (www.bourgognefranche-comte.fr, rubrique Guide des aides) ou contactez la Direction Recherche et enseignement supérieur (cf. contacts ci-après), afin de vous assurer d'avoir ciblé le dispositif adapté à votre projet.

| | |
|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Appel à projets « Equipements pédagogiques et numériques » |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Appel à projets « Vie étudiante » |
| <input type="checkbox"/> | Appel à projets « Soutien aux initiatives des associations étudiantes » |

2. IDENTITE DU PROJET

2.1 Titre du projet

Indiquez un titre explicite et synthétique quant au contenu du projet.

Mise en place d'un dispositif d'accompagnement et de soutien à la réussite des étudiants migrants à l'Université de Franche-Comté

2.2 Calendrier

Notez que la date de début d'éligibilité des dépenses du projet est la date de réception par la Région de votre dossier de demande complet (cf. liste des documents à fournir ci-après).

| | | | |
|-----------------|---------------|---------------|----------------|
| Date de début : | 01/ 09 / 2024 | Date de fin : | 31 / 05 / 2025 |
| | | | |

2.3 Etablissement demandeur

| | |
|------------------------|--------------------------------|
| Nom de l'établissement | Université de Franche-Comté |
| Adresse postale | 1 rue Goudimel, 25000 Besançon |

| | |
|---------------------------------------|----------------------------|
| Nom et fonction du représentant légal | Macha Woronoff, Présidente |
|---------------------------------------|----------------------------|

2.4 Référent du projet

| | |
|------------|--|
| Prénom NOM | Carlos TABERNERO |
| Fonction | Directeur du Centre de Linguistique Appliquée |
| Email | Carlos.tabernero@univ-fcomte.fr |
| Téléphone | 0381665200 |

2.5 Résumé du projet

Expliquez brièvement (12 lignes maximum) les objectifs et les actions mises en œuvre.

Le projet vise à proposer à des étudiants en exil un dispositif d'accompagnement global et individualisé vers l'insertion académique et/ou professionnelle. Le dispositif, piloté par le CLA, inclut en particulier :

- La mise en place d'un accompagnement vers la formalisation d'un projet personnel d'études et/ou d'insertion professionnelle, en coordination avec les services communs de l'UFC (Orientation et formation continue)
- La co-construction d'un cadre général d'inclusion et d'insertion, associant plusieurs acteurs territoriaux (UFC, CASNAV, CFA, secteur associatif, ville de Besançon) et prenant en compte toutes les dimensions de l'inclusion : accès aux droits, socialisation, accès à des ateliers de conversation et à une offre culturelle.

2.6 Montant de la subvention régionale sollicitée (en €)

15 000€

2.7 Signature du représentant légal



3. DESCRIPTIF DE LA DEMANDE

3.1 Objectifs du projet

Permettre l'inclusion des étudiants en situation d'exil dans les filières universitaires, et leur insertion professionnelle à moyen ou long terme :

- par la prise en compte du besoin spécifique d'ouverture à la culture universitaire, à la méthodologie universitaire, ainsi qu'aux valeurs républicaines ;
- par l'accompagnement individuel et collectif dans la définition du projet d'étude et d'insertion ;
- par la mise en réseau d'acteurs territoriaux de l'insertion et de la formation, la constitution d'une expertise partagée et d'un cadre d'action qui permette aux bénéficiaires d'accéder à l'autonomie.

3.2 Localisation

Précisez le(s) campus, composante(s) ou service(s) de(s) établissement(s) bénéficiaire(s) du projet.

Besançon, Centre de Linguistique appliquée de l'UFC, composantes de l'UFC : UFR SLHS, Santé, SJEPG, INSPE, UFR ST, services communs (OSE, SEFOC'AL), Bureau de la vie étudiante

3.3 Actions menées

Axe accompagnement individuel : Il consiste, par une série d'entretiens, à identifier les acquis et compétences des bénéficiaires, dans le cadre de l'éducation formelle et informelle, puis à accompagner la définition d'un parcours de formation/insertion. Cet accompagnement repose pour partie sur des dispositifs existants à mobiliser : certificats de comparabilité des diplômes émis par le bureau ENIC/NARIC, bilans de compétences, VAP, VAE.

Axe accompagnement collectif : Proposition de rencontres et d'ateliers visant à la fois à impulser une dynamique de groupe et à outiller les bénéficiaires dans la constitution de leurs dossiers de candidature : recherche d'emploi, de stage, de formation. Par ailleurs, le projet entend donner accès aux bénéficiaires à des espaces visant une socialisation plus large : offre d'ateliers culturels et artistiques, activités sportives, tandems linguistiques, etc.

Enfin, l'accompagnement collectif doit permettre d'identifier et de résoudre, dans le cadre du réseau institutionnel constitué par le Comité de Pilotage, les obstacles éventuels dans l'accès aux droits et aux services : soin, santé, logement et emploi.

Une offre de formation spécifique aux publics migrants (DU passerelle : <https://reseau-mens.org/presentation-du-du-passerelle/>) est en place dans l'établissement depuis 2022. Les actions prévues sont complémentaires des DU passerelle et visent à garantir la réussite de ces étudiants.

3.4 Contribution aux priorités du SRESRI*

Axe 1 – Orientation 3 : Attractivité de l'enseignement supérieur en Bourgogne-Franche-Comté, optimisation des conditions de vie étudiante et de réussite des études sur les campus.

En favorisant l'accès de populations en situation de fragilité à des études supérieures, le projet améliore la prise en compte par l'Université des besoins spécifiques des étudiants. Une connaissance partagée des besoins et des profils se construit progressivement dans les UFR qui accueilleront ces étudiants. Les politiques d'inclusion éducative visant des personnes éloignées au départ de notre culture universitaire conduisent à terme à des améliorations systémiques dans la prise en compte des besoins de tous les étudiants internationaux, mais aussi de la population étudiante dans son ensemble.

* SRESRI BFC : <https://www.bourgognefranche-comte.fr/publications>

3.5 Envergure et management du projet

Irrigation territoriale, nombre d'étudiants bénéficiaires, interdisciplinarité, mutualisation ou partenariat, cofinancements mobilisés.

Le COPIL du programme associe plusieurs institutions et services concernés par l'accompagnement d'adultes allophones, dans le double objectif de faciliter le suivi des bénéficiaires et de favoriser l'émergence d'une culture commune de l'inclusion dans l'écosystème éducatif bisontin : CLA, les services communs de l'université (SEFOC'AL, OSE), les différentes UFR, ville de Besançon, Casnav de l'académie de Besançon, DAHIS, CFA Hilaire du Chardonnet, secteur associatif (Miroirs du monde, Club FACE).

Le projet est dimensionné pour permettre l'accompagnement de 60 bénéficiaires par an.

3.6 Contribution à la réalisation des Objectifs de Développement Durable**

Egalité des chances et autres objectifs.

Le projet contribue directement à la promotion de l'égalité des chances et de l'égalité de genre. Il contribue également à l'autonomisation de populations en situation de précarité économique par l'accès au travail et par le développement des compétences.

Il s'inscrit dans le cadre des actions concourant à la promotion des valeurs de la République.

** ODD : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable>

3.7 Caractère innovant

Démarche innovante, adoption de nouveaux outils, réponse à de nouveaux besoins, dimension non-récurrente.

Par sa dimension modélisante, le dispositif vise la constitution d'une démarche qualité appliquée à l'insertion des étudiants allophones. Il participe donc d'un renforcement de la culture de la qualité dans l'enseignement supérieur, en complément des cadres d'amélioration continue existants.

Il apporte une réponse systémique aux besoins en mobilisant, au profit des étudiants, des expertises jusque-là dispersées.

Il répond à l'enjeu d'inclusion par l'accès aux formations universitaires et dynamise la mise en réseau des acteurs territoriaux dans une logique de complémentarité.

3.8 Priorisation du projet par l'établissement demandeur

| | |
|---|--|
| Nombre (x) de projets présentés par l'établissement dans le cadre de cet appel à projets : | |
| Ordre de priorité du projet (de 1 s'il s'agit du projet prioritaire, à x pour le projet le moins prioritaire) : | |

Documents à déposer en ligne
<https://subventions.bourgognefranche-comte.fr>

- Demande de soutien et description du projet (via ce document type à compléter et à signer).
- Courrier signé par le représentant légal, habilitant une personne de son établissement à déposer un dossier en ligne.
- Délibération de l'autorité compétente sollicitant l'aide de la Région et validant l'autofinancement indiqué.
- Coordonnées bancaires (RIB).
- Attestation de non-assujettissement ou de non-récupération de la TVA pour les dépenses liées au projet, le cas échéant.

Contacts

Direction Recherche et enseignement supérieur

Romain GOETSCHY

03 80 44 41 13 – romain.goetschy@bourgognefranche-comte.fr

Lise CHAVANON

03 81 61 55 94 – lise.chavanon@bourgognefranche-comte.fr

Vos données personnelles renseignées dans ce formulaire sont traitées par la Région Bourgogne-Franche-Comté, Service Enseignement supérieur et mobilité internationale, pour l'instruction de votre dossier de demande de subvention. Ces données sont conservées le temps de l'instruction de l'aide et selon les durées légales de conservation. Conformément à la loi « Informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement Général sur la Protection des Données), vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Ces droits peuvent être exercés par courrier à l'adresse suivante : Région Bourgogne-Franche-Comté / Service Enseignement supérieur et mobilité internationale, 4 square Castan, CS 51 857, 25 031 BESANCON CEDEX. Pour toutes

questions relatives à la protection des données personnelles, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données par voie postale (17 Bd de la Trémouille, CS 23502 - 21035 DIJON) ou par voie électronique (dpd@bourgognefranche-comte.fr).

CONVENTION
RELATIVE AU FINANCEMENT DE L'ACTION 12
PROGRAMME 104 « INTÉGRATION ET ACCÈS À LA NATIONALITÉ »
AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

Le préfet du Doubs
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances (LOLF) ;

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment son article L. 311-9 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;

Vu la loi de programmation pour la cohésion sociale n° 2005-32 du 18 janvier 2005 ;

VU la loi de finances n°2022-1726 du 30 décembre 2022 ;

Vu le décret n° 2005-54 du 27/01/2005, modifié par le décret n°2012-1246 du 07/11/2012, relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2021-1939 du 30 décembre 2021 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 ;

Vu le décret du 23 juin 2021 portant nomination de Monsieur Jean-François COLOMBET, Préfet du Doubs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2005 modifié relatif au contrôle financier des programmes et des services du ministère de la Santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte-rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2012 relatif au cadre de la gestion budgétaire pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2021-07-12-00012 du 12 juillet 2021 portant délégation de signature à Madame Annie TOUROLLE, Directrice Départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Doubs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2021-07-12-00029 du 12 juillet 2021 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État à Madame Annie TOUROLLE, Directrice Départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Doubs ;

Vu l'arrêté n° 25-2021-07-13-00011 du 13 juillet 2021 portant subdélégation de signature de Madame Annie TOUROLLE, Directrice Départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Doubs ;

Vu l'arrêté n° 25-2021-07-13-00012 du 13 juillet 2021 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État ;

Vu l'instruction du 8 février 2023 fixant pour l'année 2023 les orientations de la politique d'intégration des étrangers primo-arrivants, dont les réfugiés ;

Vu la notification et la délégation des crédits du programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française » ;

Vu la demande présentée par le CLA Centre linguistique appliqué Université Franche-Comté ;

ENTRE

L'État, représenté par le Préfet du Doubs, Chevalier de la Légion d'Honneur et Chevalier de l'Ordre National du Mérite, ci-après dénommé « l'État », d'une part,

ET

L'Université de Franche-Comté, dont le siège se situe 1, rue Goudimel, 25 030 Besançon Cedex, représentée par sa présidente, Madame Marie-Christine WORONOFF, agissant pour le compte du Centre de linguistique appliquée et ci-après dénommée "le bénéficiaire". d'autre part,

Il est convenu de ce qui suit :

Article 1 : Objet et montant de la subvention

Au titre de l'année 2023, il est attribué une subvention d'un montant total de quarante-et-un mille neuf cent quarante-sept euros et soixante-treize centimes (41 947,73 €) à CLA Centre linguistique appliqué Université Franche-Comté (6 rue Gabriel Plançon, 25 000 BESANÇON).
SIRET : 192 512 150 00363.

Intitulé de l'action : Programme de formation et d'accompagnement des publics migrants à l'Université de Franche-Comté – Apprentissage linguistique, Emploi-Formation

Permettre à des personnes en exil de réaliser leur projet d'insertion académique et/ou professionnelle en levant les principaux freins qu'ils rencontrent : maîtrise de la langue française, connaissance du système d'études national, faisabilité du projet, appropriation des codes sociaux français.

Article 2 : Entrée dans le dispositif

Le bénéficiaire est tenu de faire part à FRATE Formation Conseil en temps réel de toute place disponible afin que celle-ci puisse orienter prioritairement les publics réfugiés qu'elle connaît déjà à travers le CIR et dont le niveau correspond à l'offre de la structure qui sera donc complémentaire au CIR.

Article 3 : Respect des valeurs de la République

Le bénéficiaire s'engage à promouvoir et à faire respecter toutes les valeurs de la République. Il s'engage également sur l'ouverture à tous des actions financées sans distinction d'origine, de religion ou de sexe. Tout manquement à ces principes conduirait à la dénonciation de la subvention et à son reversement au Trésor public.

Article 4 : Délai de réalisation

L'action doit être achevée au plus tard le **30 juin 2024**.

Article 5 : Modalités de versement

La subvention est imputée sur les crédits du programme n°104 « actions territorialisées pour l'intégration des personnes immigrées » – Domaine fonctionnel 0104-12-02 – Activité n°0104-02-02-01-01.

L'ordonnateur de la dépense est le Préfet du Doubs.

Le comptable assignataire est le Directeur de la DDFIP du Doubs.

Le versement se fera sur le compte :

| Nom du bénéficiaire | Nom de la Banque | Code Banque | Code Guichet | N° du Compte | Clé RIB |
|--|------------------|-------------|--------------|--------------|---------|
| Agent comptable de l'Université de Franche-Comté | Trésor Public | 10071 | 25000 | 00001002577 | 08 |

Le paiement de la subvention sera effectué par l'État en un seul versement après signature de la convention.

Article 6 : Justification de l'emploi de la subvention

La justification de l'emploi de la subvention est **obligatoire**.

Le bénéficiaire devra produire le **compte-rendu financier au plus tard le 31 décembre 2024** conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000.

Le bénéficiaire s'engage à fournir un bilan qualitatif et quantitatif à la fin de l'action (annexe 8 du cahier des charges de l'appel à projets) au plus tard le 31 décembre 2024.

Rappel : Il est interdit de reverser, sous forme de subvention, tout ou partie du présent financement à un tiers (personne morale ou physique). N'est pas considéré comme un reversement la rémunération par l'organisme contractant d'un organisme tiers pour des prestations qu'il souhaite mettre en œuvre dans le cadre du projet financé.

Article 7 : Publicité

Les financements accordés par l'administration doivent être portés à la connaissance des bénéficiaires des actions subventionnés chaque fois que les conditions le permettent. Tous les documents et supports de promotion et de communication doivent indiquer le soutien financier du service de l'État concerné. La valorisation de ce partenariat sera un des critères d'évaluation de l'action.

Article 8 : Modalités de révision de la notification

L'organisme bénéficiaire de la subvention s'engage à réaliser le projet (l'action) subventionné-e selon les modalités indiquées dans le dossier détaillé de présentation de l'action et rappelées dans l'article 1 de la présente convention.

Toute demande de modification dans l'année en cours du projet initial subventionné doit faire l'objet de la part de l'organisme bénéficiaire d'une lettre recommandée avec accusé de réception qui sera adressée à l'administration. Seul un avenant à la présente notification pourra en modifier les termes. En cas de renoncement au développement de l'action, ou en cas de retard significatif pris dans l'exécution de l'action, l'organisme en avertira l'administration dans les meilleurs délais par lettre en recommandé avec accusé de réception.

Article 9 : Contrôle des actions subventionnées

Les services de l'administration peuvent procéder ou faire procéder, sur pièces ou sur place, à tout contrôle ou audit qu'ils jugeraient utile des opérations conduites au regard du projet retenu.

Si les contrôles sur pièces ou sur place, ou si les justificatifs d'emploi de la subvention faisaient apparaître :

- que les sommes versées n'ont pas été utilisées ;

- que les sommes versées ont été utilisées à des fins autres que celles mentionnées à l'article 1 ;
- que des modifications du projet initial n'auraient pas fait l'objet d'une procédure selon les modalités de l'article 8 ;

L'administration pourra, selon la procédure de mise en demeure et après avoir préalablement entendu les représentants de l'organisme, diminuer ou suspendre les versements ou ordonner la restitution en tout ou partie des subventions accordées.

Article 10 : Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente notification, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous les autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Article 11 : Règlement des conflits

La présente décision peut faire l'objet soit d'un recours administratif, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier, 25 044 BESANÇON cedex 3, dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Doubs. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Article 12 : Exécution de la convention

Le Préfet du Doubs et le Directeur Départemental des Finances Publiques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution et du suivi de la présente décision.

Fait à Besançon, le 05 JUIL, 2023


Prof. Marie-Christine WORONOFF
Présidente
Université de Franche-Comté

Le Préfet
Par délégation,
La Direction départementale

Pour la Directrice,
La Responsable de Bureau
Séverine OBERLIN

CONVENTION DE SUBVENTION - Année 2023*SOUTIEN A L'ACCUEIL ET L'INSERTION D'ETUDIANTS EN EXIL (PROGRAMME AIMES)***Numéro de la convention : AIMES-2023-013****Entre les soussignées**

Le Réseau Migrants dans l'Enseignement Supérieur (MEnS), association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé Chez France Universités, 103 boulevard Saint Michel 75005 Paris, représentée par M. Mathieu SCHNEIDER, Président, ci-après dénommée «réseau MEnS», d'une part

et

[Nom de l'établissement], dont le siège est situé [adresse], représentée par son.a Président.e, [nom du représentant légal], agissant pour le compte du [département de rattachement de la formation], ci-après dénommée « l'établissement », d'autre part,

Numéro SIRET :*IL EST CONVENU CE QUI SUIT :***Article 1 – Objet**

Dans le cadre de son programme AIMES (Accueil et Intégration des Migrants dans l'Enseignement Supérieur), le réseau MEnS, opérant pour les partenaires de ce programme :

le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de la Culture, la Ville de Paris, la Fondation Philanthropique Suisse et la Fondation de France,

accorde à l'établissement une subvention de [montant de la subvention accordée].

Cette subvention est destinée à soutenir le projet [nom du projet] durant l'année universitaire 2023-2024.

Article 2 – Modalités financières

2.1. La subvention est versée par le réseau MEnS, à réception de la présente convention dûment signée par l'établissement, et des fonds des bailleurs mentionnés plus haut.

2.2. L'établissement s'engage à transmettre au réseau MEnS un rapport sur l'activité subventionnée, incluant des indicateurs, comme mentionné dans le formulaire de l'appel à projet et selon les outils fournis par le réseau MEnS, et le bilan financier des dépenses effectuées dans le cadre du projet, au plus tard dans le mois précédent la date d'expiration de ladite convention (soit septembre/octobre 2023). Les sommes non dépensées devront être signalées puis reversées au réseau MEnS dans un délai d'un mois à compter de la remise du rapport d'activité.

2.3. Le versement est effectué par virement bancaire, sur le compte de l'Agent comptable de l'établissement dont le RIB est joint à la présente convention.

2.4. Le réseau MEnS et l'établissement conviennent que la subvention, objet de la présente convention, est versée au bénéfice exclusif de l'établissement. En conséquence, ce dernier s'interdit d'en faire cession à tout tiers, sauf autorisation préalable notifiée par écrit par le Président du réseau MEnS.

Advenant le cas où l'établissement passe outre cette interdiction, la présente convention est annulée de plein droit sans qu'il puisse prétendre à un quelconque dédommagement et l'établissement s'engage à reverser intégralement la subvention dans un délai d'un mois après réception de la demande de remboursement.

2.5. L'établissement garantit que ses fonds propres et les fonds investis dans le projet ne sont pas d'origine illicite au regard du droit en vigueur et n'ont notamment pas été obtenus par le biais d'une fraude ou d'un acte de corruption, sans que cette liste soit limitative. L'établissement garantit que le projet (notamment lors de la négociation, de la passation et de l'exécution de contrats) ne donne lieu à aucun acte de fraude ou de corruption. La violation de ces engagements constitue des cas de défaut pouvant entraîner la résiliation de la présente convention et se traduire par l'annulation de la fraction du financement affectée aux biens, travaux ou services qui n'ont pas été acquis conformément à ces

dispositions ou par une demande de remboursement de tout ou partie des fonds versés par le réseau MEnS.

Article 3 – Cotisations dues au réseau MEnS

L'établissement s'engage à être à jour de paiement de sa cotisation au réseau MEnS. Le respect de ce principe s'applique au moment de la signature et pour toute la période couverte par la présente convention.

Article 4 – Visibilité et droits de publication

4.1. La visibilité de la contribution du réseau MEnS et de ses partenaires (mentionnés ci-dessus et dont les logos figurent en bas de page) est assurée par la mention de cette participation et l'impression du logo du réseau MEnS et des partenaires sur tous les supports de communication pour ce projet, y compris sur le site Internet de l'établissement, ainsi que sur tous les documents officiels diffusés dans le cadre du projet. Aucune modification ne pourra être apportée aux proportions et couleurs des logos de quelque façon que ce soit, ni aucune suppression, déformation ou transformation d'une ou plusieurs parties de ce logo.

4.2. Le réseau MEnS se réserve le droit de valoriser ce partenariat dans toutes ses actions de communication (actualités en ligne, articles, dossiers de presse, rapports d'activité, etc.).

Article 5 – Responsabilité

5.1. L'établissement est maître d'œuvre de ce projet. Il en a la responsabilité morale, technique et financière. Le réseau MEnS ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des problèmes qui peuvent surgir lors de sa réalisation.

5.2. L'organisation de cette action étant entièrement assumée par l'établissement, celui-ci s'engage à prendre toutes les garanties nécessaires en termes d'assurance et de responsabilité.

5.3. Le réseau MEnS ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des accidents ou dommages causés au titre des actions à la réalisation desquelles elle apporte un concours financier.

Article 6 – Entrée en vigueur et durée de validité

La présente convention entre en vigueur dès sa signature par les deux parties et expire **le 31 octobre 2024**, période durant laquelle l'établissement s'engage à mener à bien le projet cité à l'article 1 de la présente convention.

Article 7 – Modification

Toute modification de la convention ne peut prendre effet qu'après avoir fait l'objet d'un accord écrit entre les parties, sous forme d'un avenant signé par celles-ci.

Article 8 – Résiliation de la convention

La résiliation de la convention peut être sollicitée à tout moment et pour tout motif par le partenaire, qui en informe le réseau MEnS par lettre recommandée avec accusé réception, sous réserve de respecter un préavis minimal de trois (3) mois avant la cessation effective des relations contractuelles. Dans le cas où le partenaire résilierait sa convention et qu'il aurait perçu une somme pour laquelle il ne peut fournir les justificatifs nécessaires pour prouver qu'ils ont été utilisés pour la réalisation du projet selon les règles d'éligibilité des dépenses, il sera tenu de rembourser la dite-somme.

Aucun remboursement des sommes perçues par celui-ci ne pourra être exigé si elles ont été utilisées pour la réalisation du projet selon les règles d'éligibilité des dépenses.

Article 9 – Litiges

Les Parties s'engagent à rechercher prioritairement une solution amiable à tout litige qui surviendrait à propos de l'exécution, de l'interprétation ou de la validité de la convention. Elles conviennent de se réunir dans les 15 jours à compter de la survenance du litige ou de la réception d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception notifiée par la Partie la plus diligente.

En cas de litige persistant, compétence expresse est attribuée au Tribunal Administratif de Paris, notwithstanding pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou pour les procédures conservatoires, en référé ou par requête.

Fait, en deux exemplaires originaux :

A _____, le _____

Pour le réseau MEnS
Le président
Mathieu SCHNEIDER

A _____, le _____

Pour l'établissement
Le représentant légal

4. PLAN DE FINANCEMENT

| DEPENSES | | | RESSOURCES | |
|--|-----------------|--------------|---|-----------------|
| Nature de la dépense | Coût en € | Eligibilité* | Financeurs | Montant en € |
| Coordination du projet (ingénierie, valorisation, recherche financements, suivi copil) | 15 500 € | | Région Bourgogne-Franche-Comté | 15 000 € |
| Accompagnement académique et social (entretiens, suivi orientation, | 11 500 € | | Ministère de l'Intérieur (BOP 104) | 15 000 € |
| Prestations service formation continue (SEFOCAL): VAE, bilans de compétence | 10 000 € | | MENS (Migrants dans l'enseignement supérieur) | 10 000 € |
| Prestations service orientation (OSE): Ateliers collectifs aide à la recherche | 6 500 € | | | |
| organisation d'ateliers pour les professionnels et les acteurs locaux de l'accompagnement d'étudiants allophones | 3 000 € | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | Fonds propres | 6 500 € |
| TOTAL TTC | 46 500 € | | TOTAL TTC | 46 500 € |

* à compléter par la Région.

Madame la Présidente
Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté
Direction de la Recherche – Enseignement supérieur
4, Square Castan
25031 BESANCON CEDEX

Objet : Attestation de co-financement

Je soussignée Marie-Christine WORONOFF, Présidente de l'Université de Franche-Comté, atteste que dans le cadre de la demande de financement de l'appel à projet 2023 :

- Équipements pédagogiques et numériques
- Vie étudiante
- Soutien aux initiatives des associations étudiantes

de la Région Bourgogne Franche-Comté le projet _____ dispose d'un co-financement.

Ce(s) co-financement(s) provien(nent) de :

Autofinancement des services centraux et montant _____ € à utiliser sur l'exercice 2023 (les reports ne sont pas autorisés).

Autofinancement de la composante et montant **6500€**
UB : **927** CR : _____ Scr : _____ et année d'utilisation 2024.

Autre financement (préciser le nom du financeur et montant Préfecture du Doubs (BOP 104) **15 000 €**
UB : **927** CR : _____ Scr : _____ OPERATION : _____

Autre financement (préciser le nom du financeur et montant **Réseau MEnS (Programme AIMES 10 000€**
UB : 927CR : _____ Scr : _____ OPERATION : _____

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma plus haute considération.

Visa DAF

La Présidente de l'Université de Franche-Comté

Marie-Christine WORONOFF

DÉPOT DE PROJET CO-FINANCÉ ? COMPLÉTER L'ATTESTATION DE CO-FINANCEMENT

Pour tout dépôt de projet avec une demande de co-financement, vous détaillerez dans le modèle d'attestation fournie la/les source(s) de co-financement(s) envisagés ainsi que leurs montants.

A réception de votre demande, la Direction des affaires financières analysera le contenu de l'attestation. Après validation, elle en assurera la transmission pour signature de la Présidente.

Les co-financements peuvent avoir différentes sources.

Vous trouverez ci-dessous, les listes des co-financements possibles, détaillant pour chaque cas les informations à fournir.

CO-FINANCEMENT :

| Sources de co-financement | Précisions à apporter |
|--|--|
| Autofinancement : Crédits services centraux | Adresse budgétaire complète : UB et CR Cette dotation doit être utilisée en 2023 puisqu'elle est issue de la SCSP (crédits non reportables d'un exercice à l'autre) € |
| Autofinancement : Composante(s) et/ou laboratoire(s) | Préciser les montants par année à mobiliser <i>Ex : 2023 : 15 000 € ; 2024 : 10 000 €</i> |
| Autre(s) Financement(s) d'un partenaire avec convention de reversement à l'UFC | Transmission de la convention du/des partenaire(s) inscrit(s) dans l'attestation |

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Appels à projets

**DEMANDE DE SOUTIEN ET
DESCRIPTION DU PROJET**

1. DISPOSITIF

1.1 Appel à projets régional sollicité

Consultez le règlement de l'appel à projets concerné (www.bourgognefranche-comte.fr, rubrique Guide des aides) ou contactez la Direction Recherche et enseignement supérieur (cf. contacts ci-après), afin de vous assurer d'avoir ciblé le dispositif adapté à votre projet.

| | |
|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Appel à projets « Equipements pédagogiques et numériques » |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Appel à projets « Vie étudiante » |
| <input type="checkbox"/> | Appel à projets « Soutien aux initiatives des associations étudiantes » |

2. IDENTITE DU PROJET

2.1 Titre du projet

Indiquez un titre explicite et synthétique quant au contenu du projet.

| |
|--|
| UNIFIEE Utiliser les Nouvelles technologies et l'Innovation pédagogique pour Favoriser l'Intégration et l'Engagement des Etudiants |
|--|

2.2 Calendrier

Notez que la date de début d'éligibilité des dépenses du projet est la date de réception par la Région de votre dossier de demande complet (cf. liste des documents à fournir ci-après).

| | | | |
|-----------------|----------------|---------------|----------------|
| Date de début : | 01 / 06 / 2024 | Date de fin : | 31 / 12 / 2025 |
|-----------------|----------------|---------------|----------------|

2.3 Etablissement demandeur

| | |
|---------------------------------------|---|
| Nom de l'établissement | Université de Franche-Comté |
| Adresse postale | Domaine de la Bouloie 25030 Besançon Cedex |
| Nom et fonction du représentant légal | Marie-Christine WORONOFF |

2.4 Référent du projet

| | |
|------------|--|
| Prénom NOM | Adam DUPERRON |
| Fonction | Ingénieur techno-pédagogique du SUP-FC (Service Universitaire de Pédagogie des Formations et de la Certification) |
| Email | adam.duperron@univ-fcomte.fr |
| Téléphone | 03 81 66 20 71 |

2.5 Résumé du projet

Expliquez brièvement (12 lignes maximum) les objectifs et les actions mises en œuvre.

Le projet UNIFIEE a pour vocation d'accompagner les étudiants dans leur intégration au sein de l'université en mettant à leur disposition à l'aide de QR codes des ressources de révisions développés par leurs pairs dans le cadre de groupes de sensibilisation suivis par des spécialistes du domaine. Des modules d'auto-formation, des questionnaires ainsi que des jeux sérieux seront ainsi développés par les étudiants sur des thématiques telles que l'intégrité scientifique et académique, la lutte contre les discriminations ou encore des jeux sérieux facilitant l'apprentissage des enseignements universitaires. Le projet encouragera l'étudiant à adopter une posture active dans son apprentissage, notamment par le biais d'un concours visant à identifier les innovations pédagogiques qu'ils souhaitent voir intégrées à l'université.

2.6 Montant de la subvention régionale sollicitée (en €)

56 000€

2.7 Signature du représentant légal

3. DESCRIPTIF DE LA DEMANDE

3.1 Objectifs du projet

L'objectif principal du projet UNIFIEE consiste en la réponse aux enjeux disciplinaires et sociaux touchant les étudiants. Pour ce faire, le projet souhaite mobiliser les étudiants dans la construction accompagnée des moyens de sensibiliser et former leurs pairs.

Cet objectif se décline sur les sous-objectifs :

- Accompagner les étudiants dans leur intégration à l'université tout au long de l'année
Le projet UNIFIEE vise à faciliter l'intégration des étudiants sur le campus de la Bouloie, en leur fournissant des ressources de révisions adaptées à leurs besoins et à leurs attentes. Ces ressources sont développées par leurs pairs, ce qui permet de les rendre plus accessibles et plus pertinentes.
- Sensibiliser les étudiants à des thématiques inclusives
Le projet UNIFIEE a également pour objectif de sensibiliser les étudiants à des thématiques importantes, telles que l'intégrité scientifique et académique, la lutte contre les discriminations ou encore l'apprentissage des nouvelles technologies. Les modules de sensibilisation sont développés par des enseignants spécialistes du domaine, ce qui garantit leur qualité et leur pertinence.
- Encourager les étudiants à adopter une posture active dans leur apprentissage
Le projet UNIFIEE encourage les étudiants à adopter une posture active dans leur apprentissage. Cela passe notamment par le biais d'un concours visant à identifier les innovations pédagogiques qu'ils souhaitent voir intégrées à l'université. Ce concours permet aux étudiants de s'exprimer et de contribuer à l'amélioration de leur formation.

3.2 Localisation

Précisez le(s) campus, composante(s) ou service(s) de(s) établissement(s) bénéficiaire(s) du projet.

Les étudiants du campus de La Bouloie (regroupant les UFR ST, SJEPEG, Sports, l'ISIFC, l'IUT Besançon-Vesoul et 2 bibliothèques universitaires) sera les principaux bénéficiaires du projet, néanmoins l'ensemble des étudiants de l'Université de Franche-Comté aura accès à ces ressources. Le SUP-FC, qui répond déjà aux sollicitations de l'ensemble des composantes et services de l'Université de Franche-Comté, encadrera ce projet.

3.3 Actions menées

Les différents acteurs de l'université – personnels et étudiants – expriment le besoin d'intégrer de nouveaux enjeux technologiques et sociaux auxquels nous nous devons d'apporter des réponses. Afin de leur permettre de construire ces réponses, notre projet invite aux actions suivantes :

Action 1 : Inviter les étudiants et les enseignants à développer des ressources facilitant la remobilisation des apprentissages

Afin de favoriser la réussite des étudiants dans leurs apprentissages, cette action propose la mise à disposition d'outils de révision innovant. Elle invite les étudiants à mutualiser les ressources qu'ils auront produites dans l'optique d'une approche collaborative d'apprentissage.

Suite à l'opportunité que nous avons eu en automne 2023 de faire partie du panel de bêta-testeurs de l'outil Wooflash mis à disposition gratuitement par l'éditeur, les enseignants et étudiants participants ont immédiatement identifié l'intérêt de son utilisation pour répondre au besoin de remobilisation des apprentissages visés par leurs formations.

Cet outil permet la conception de flashcards et de questionnaires assisté par l'IA, facilitant aux enseignants ainsi qu'aux étudiants la conception de leurs ressources. Il permet aussi de relever la diversité des pratiques à l'aide des statistiques disponibles pour l'enseignant.

Dès à présent, 3 équipes pédagogiques ont initié une réflexion autour de la conception de cette action :

- La formation BUT « Réseaux et télécoms », les questions développées dans le cadre de la conception du jeu pédagogique « Neticus » pourront être digitalisées, permettant aux étudiants de remobiliser cette ressource de révisions dans un format différent.
- Le département de droit propose deux initiatives touchant les étudiants de licences et de masters, leur permettant d'une part de réviser les matières fondamentales de licence de droit et d'autre part de concevoir un module d'auto-formation à l'intégrité scientifique et académique.

Des formations, un accompagnement personnalisé ainsi que des tutoriels disponibles sur plusieurs médias seront dispensés par le SUP-FC pour accompagner les enseignants et les étudiants à son utilisation pédagogique.

Action 2 : Inviter les étudiants à interroger les notions de respect, de consentement et d'égalité

Cette action consistera à donner les moyens à un panel d'étudiants de produire des ressources pédagogiques dynamiques et pertinentes sur le thème du consentement. Cette action permet le développement d'une culture par les pairs du respect et de l'égalité ainsi que la prévention de toutes formes de violences chez les étudiants de l'université. Diverses productions pourront ainsi être réalisées, telles que des modules interactifs en ligne, des vidéos éducatives, des ateliers de sensibilisation ou encore des jeux sérieux. La sensibilisation par les pairs permettra de répondre aux questions éthiques et sociales qui interrogent aujourd'hui les étudiants et favorisera l'identification de bonnes pratiques sociales sur le sujet. Cette action nécessitera des ouvrages et ressources spécialisées.

Action 3 : Ludifier la découverte des parcours de formation par la conception de projets de création de jeux sérieux par les étudiants

Faisant suite de l'initiative d'une enseignante en expression-communication à l'IUT consistant en la création par les étudiants d'un jeu de plateau permettant la découverte de la formation et des apprentissages. Il s'agit de permettre aux étudiants de disposer des moyens de produire leur jeu et d'en faciliter le déploiement à l'occasion notamment des journées portes-ouvertes ou des 24h dans le sup', lors desquelles les lycéens futurs-étudiants pourront découvrir le contenu de la formation dans un cadre ludique et innovant. Ce jeu pourra ensuite être mobilisé par les étudiants pour réviser les apprentissages visés par leurs enseignements disciplinaires. L'intérêt pédagogique de cette action repose sur l'intégration par l'enseignante de la création de ce jeu au cœur de son enseignement : les étudiants travaillent par groupe, communiquent à l'oral entre eux, produisent à l'issue de chaque séance un compte-rendu de leur activité, communiquent par téléphone, visioconférence et mail avec divers professionnels de l'université, le tout dans le cadre de leur projet de conception de jeu. Ces interactions constituent la base de leur évaluation par l'enseignante, évaluation complétée par une restitution orale par groupe et écrite individuelle à l'issue de l'enseignement.

Action 4 : Faciliter la découverte de l'environnement académique de l'étudiant

Cette action vise à offrir une visite connectée du Campus de la Bouloie, mobilisée notamment à l'occasion de journées portes-ouvertes mais aussi dans la vie quotidienne des étudiants. Des QR Codes seront placés à l'entrée de chaque bâtiment universitaire, permettant aux étudiants de découvrir les locaux, le matériel et les ressources disponibles telles que les outils de révisions développés par les étudiants, ainsi que les interlocuteurs qui s'y trouvent, une carte du bâtiment avec les salles détaillées à chaque étage, ainsi qu'une carte du campus pour situer le bâtiment parmi les autres infrastructures. Les QR Codes fourniront également des liens de redirection vers les sites administratifs et les réseaux étudiants des BDE présents dans les bâtiments, et livrera des anecdotes liées aux 600 ans d'histoire de l'Université de Franche-Comté. La conception des parcours sera assurée par un ingénieur techno-pédagogique en lien avec les différentes directions de composantes et services présents sur le campus.

Action 5 : Permettre aux étudiants d'être acteurs de leur formation et de contribuer à l'amélioration continue de celle-ci

Cette action vise à stimuler l'innovation pédagogique chez les étudiants en les invitant à proposer des idées d'amélioration des apprentissages universitaires. Les participants soumettront un document et une vidéo présentant leur projet. Les sélections se feront par un ingénieur techno-pédagogique et un vote étudiant. Deux prix pourront être décernés deux fois : le prix de l'Innovation Ambitieuse et le prix de l'Innovation Réaliste, décernés par les étudiants et le jury du concours. Les vidéos seront publiées par le service de communication de l'université. Les gagnants recevront des prix principaux, tandis que les participants pré-sélectionnés obtiendront des lots de consolation. Les projets retenus impliqueront les auteurs dans la mise en œuvre du projet, les invitant à participer aux réunions de préparation. Qu'ils aient ou non remportés un prix, tous les projets sélectionnés seront proposés au conseil de perfectionnement de chaque formation concernée, permettant notamment la création de nouvelles situations d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ) dans le cadre de l'approche par compétences.

3.4 Contribution aux priorités du SRESRI*

Axe 1 – Orientation 3 : Attractivité de l'enseignement supérieur en Bourgogne-Franche-Comté, optimisation des conditions de vie étudiante et de réussite des études sur les campus.

Le projet UNIFIEE contribue à « soutenir les initiatives en faveur du bien-être étudiant et à la garantie de l'équité d'accès aux services sur les campus » en proposant des ressources de révision, des modules d'auto-formation, des questionnaires, et en encourageant une posture active dans l'apprentissage. Ces éléments visent à favoriser l'intégration des étudiants sur le campus, soutenant ainsi les objectifs du SESRI.

* SRESRI BFC : <https://www.bourgognefranche-comte.fr/publications>

3.5 Envergure et management du projet

Irrigation territoriale, nombre d'étudiants bénéficiaires, interdisciplinarité, mutualisation ou partenariat, cofinancements mobilisés.

Ce projet transversal à l'établissement doit permettre une retombée sur l'ensemble des 27.000 étudiants de l'université et son rayonnement régional.

Le SUP-FC est au service de l'ensemble des composantes et de la communauté universitaire. Il contribue à la mutualisation et la valorisation des pratiques pédagogiques innovantes, il accompagne les acteurs de la (r)évolution pédagogique qui doit répondre au mieux aux attentes de nos étudiants et de la société.

Dans ce projet, l'investissement du SUP-FC se matérialise par une mobilisation de l'équipe du Centre d'Accompagnement Pédagogique et d'un investissement financier.

3.6 Contribution à la réalisation des Objectifs de Développement Durable**

Egalité des chances et autres objectifs.

Le projet UNIFIEE répond aux Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies de plusieurs manières.

Objectif 4 : Éducation de qualité

Le projet UNIFIEE contribue à l'objectif 4 en mettant à disposition des ressources de révisions gratuites et accessibles à tous les étudiants de l'université. Les modules d'auto-formation et les jeux sérieux peuvent être utilisés par les étudiants de tous les niveaux et de tous les cursus, quelle que soit leur origine sociale ou géographique – en particulier pour les étudiants à distance.

Objectif 5 : Égalité entre les sexes

Le projet UNIFIEE contribue à l'objectif 5 en abordant des thématiques telles que l'intégrité scientifique et académique ou la lutte contre les discriminations. Ces thématiques sont essentielles pour promouvoir l'égalité entre les sexes et l'inclusion des étudiants.

Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs

Le projet UNIFIEE contribue à l'objectif 17 en associant les étudiants, les enseignants et les ingénieurs techno-pédagogiques au développement des ressources pédagogiques permettant la sensibilisation à des enjeux sociaux ainsi qu'à la remobilisation des apprentissages visés par leurs formations. Cela permet de garantir que les ressources répondent aux besoins réels des étudiants et qu'elles soient adaptées à leurs différents profils.

** ODD : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable>

3.7 Caractère innovant

Démarche innovante, adoption de nouveaux outils, réponse à de nouveaux besoins, dimension non-récurrente.

- La démarche innovante :
Le projet repose sur une approche participative et collaborative, qui implique les étudiants dès la conception des ressources pédagogiques. Cette démarche permet d'adapter les ressources aux besoins et aux attentes des étudiants, et de garantir leur pertinence.
- L'adoption de nouveaux outils :
Le projet utilise des outils numériques innovants, tels que les QR codes et l'utilisation de l'IA avec Wooflash, pour faciliter la diffusion des ressources pédagogiques. Cette approche permet de rendre les ressources accessibles à tous, et de faciliter leur utilisation.
- La réponse à de nouveaux besoins :
Le projet vise à répondre à des besoins spécifiques des étudiants, tels que la nécessité d'être accompagnés dans leur intégration sur le campus, ou leur volonté d'être acteurs de leur propre parcours pédagogique.
- La dimension non-récurrente :
Le projet est innovant en ce qu'il s'inscrit dans une démarche de recherche-action. En effet, les ressources pédagogiques développées par les étudiants seront évaluées et améliorées au fil du temps, afin d'assurer leur efficacité.

3.8 Priorisation du projet par l'établissement demandeur

| | |
|---|--|
| Nombre (x) de projets présentés par l'établissement dans le cadre de cet appel à projets : | |
| Ordre de priorité du projet (de 1 s'il s'agit du projet prioritaire, à x pour le projet le moins prioritaire) : | |

Documents à déposer en ligne

<https://subventions.bourgognefranche-comte.fr>

- Demande de soutien et description du projet (via ce document type à compléter et à signer).
- Courrier signé par le représentant légal, habilitant une personne de son établissement à déposer un dossier en ligne.
- Délibération de l'autorité compétente sollicitant l'aide de la Région et validant l'autofinancement indiqué.
- Coordonnées bancaires (RIB).
- Attestation de non-assujettissement ou de non-récupération de la TVA pour les dépenses liées au projet, le cas échéant.

Contacts

Direction Recherche et enseignement supérieur

Romain GOETSCHY
03 80 44 41 13 – romain.goetschy@bourgognefranche-comte.fr

Lise CHAVANON
03 81 61 55 94 – lise.chavanon@bourgognefranche-comte.fr

Vos données personnelles renseignées dans ce formulaire sont traitées par la Région Bourgogne-Franche-Comté, Service Enseignement supérieur et mobilité internationale, pour l'instruction de votre dossier de demande de subvention. Ces données sont conservées le temps de l'instruction de l'aide et selon les durées légales de conservation. Conformément à la loi « Informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement Général sur la Protection des Données), vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos

données. Ces droits peuvent être exercés par courrier à l'adresse suivante : Région Bourgogne-Franche-Comté / Service Enseignement supérieur et mobilité internationale, 4 square Castan, CS 51 857, 25 031 BESANCON CEDEX. Pour toutes questions relatives à la protection des données personnelles, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données par voie postale (17 Bd de la Trémouille, CS 23502 - 21035 DIJON) ou par voie électronique (dpd@bourgognefranche-comte.fr).

4. PLAN DE FINANCEMENT

| DEPENSES | | | RESSOURCES | |
|--|-----------------|--------------|--------------------------------|-----------------|
| Nature de la dépense | Coût en € | Eligibilité* | Financeurs | Montant en € |
| 5 contrats étudiants | 13 000 € | | Région Bourgogne-Franche-Comté | 56 000 € |
| Matériel pour la conception d'activités ludopédagogiques (matériaux utilisés au Fablab, pièces de jeu, imprimerie) | 300 € | | | |
| Licences Wooflash - étudiants et enseignants | 18 471 € | | | |
| Ouvrages et ressources spécialisées pour l'accompagnement des étudiants | 1 200 € | | | |
| Emploi ingénieur pédagogique | 47 000 € | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | Université de Franche-Comté | 16 000 € |
| | | | Fonds propres | 7 971 € |
| TOTAL TTC | 79 971 € | | TOTAL TTC | 79 971 € |

* à compléter par la Région.

Besançon, le

Madame la Présidente
Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté
Direction de la Recherche – Enseignement
supérieur
4, Square Castan
25031 BESANCON CEDEX

Objet : Attestation de co-financement

Je soussignée Marie-Christine WORONOFF, Présidente de l'Université de Franche-Comté, atteste que dans le cadre de la demande de financement de l'appel à projet 2024 :

- Vie étudiante
- Soutien aux initiatives des associations étudiantes

de la Région Bourgogne Franche-Comté le projet « Utiliser les Nouvelles technologies et l'Innovation pédagogique pour Favoriser l'Intégration et l'Engagement des Etudiants - UNIFIEE » dispose d'un co-financement.

Ce(s) co-financement(s) provien(nent) de :

X Autofinancement des services centraux et montant 16 000 € à utiliser sur l'exercice 2024 (les reports ne sont pas autorisés).

X Autofinancement de la composante et montant 7 971 €

UB : 926 CR : 400 Scr : _____ et année d'utilisation 2025.

Autre financement (préciser le nom du financeur et montant _____) €

UB : _____ CR : _____ Scr : _____ OPERATION : _____

Autre financement (préciser le nom du financeur et montant _____) €

UB : _____ CR : _____ Scr : _____ OPERATION : _____

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma plus haute considération.

Visa DAF

La Présidente de l'Université de Franche-Comté

Marie-Christine WORONOFF

DÉPOT DE PROJET CO-FINANCÉ ? COMPLÉTER L'ATTESTATION DE CO-FINANCEMENT

Pour tout dépôt de projet avec une demande de co-financement, vous détaillerez dans le modèle d'attestation fournie la/les source(s) de co-financement(s) envisagés ainsi que leurs montants.

A réception de votre demande, la Direction des affaires financières analysera le contenu de l'attestation. Après validation, elle en assurera la transmission pour signature de la Présidente.

Les co-financements peuvent avoir différentes sources.

Vous trouverez ci-dessous, les listes des co-financements possibles, détaillant pour chaque cas les informations à fournir.

CO-FINANCEMENT :

| Sources de co-financement | Précisions à apporter |
|--|--|
| Autofinancement : Crédits services centraux | Adresse budgétaire complète : UB et CR Cette dotation doit être utilisée en 2024 puisqu'elle est issue de la SCSP (crédits non reportables d'un exercice à l'autre) € |
| Autofinancement : Composante(s) et/ou laboratoire(s) | Préciser les montants par année à mobiliser <i>Ex : 2024 : 15 000 € ; 2025 : 10 000 €</i> |
| Autre(s) Financement(s) d'un partenaire avec convention de reversement à l'UFC | Transmission de la convention du/des partenaire(s) inscrit(s) dans l'attestation |

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Appels à projets

**DEMANDE DE SOUTIEN ET
DESCRIPTION DU PROJET**

1. DISPOSITIF

1.1 Appel à projets régional sollicité

Consultez le règlement de l'appel à projets concerné (www.bourgognefranche-comte.fr, rubrique Guide des aides) ou contactez la Direction Recherche et enseignement supérieur (cf. contacts ci-après), afin de vous assurer d'avoir ciblé le dispositif adapté à votre projet.

| | |
|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Appel à projets « Equipements pédagogiques et numériques » |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Appel à projets « Vie étudiante » |
| <input type="checkbox"/> | Appel à projets « Soutien aux initiatives des associations étudiantes » |

2. IDENTITE DU PROJET

2.1 Titre du projet

Indiquez un titre explicite et synthétique quant au contenu du projet.

Formations aux associations étudiantes et aux étudiant-es

2.2 Calendrier

Notez que la date de début d'éligibilité des dépenses du projet est la date de réception par la Région de votre dossier de demande complet (cf. liste des documents à fournir ci-après).

| | | | |
|-----------------|------------|---------------|------------|
| Date de début : | 01/03/2024 | Date de fin : | 31/12/2024 |
|-----------------|------------|---------------|------------|

2.3 Etablissement demandeur

| | |
|---------------------------------------|--------------------------------------|
| Nom de l'établissement | Université de Franche-Comté |
| Adresse postale | 1 rue Claude Goudimel 25000 BESANCON |
| Nom et fonction du représentant légal | Macha WORONOFF |

2.4 Référent du projet

| | |
|------------|--------------------------------|
| Prénom NOM | Laetitia DUCRET |
| Fonction | Responsable du BVE |
| Email | laetitia.ducret@univ-fcomte.fr |
| Téléphone | 03 81 66 58 47 |

2.5 Résumé du projet

Expliquez brièvement (12 lignes maximum) les objectifs et les actions mises en œuvre.

L'objectif du projet est de proposer un cycle de formations gratuites aux associations étudiantes, et plus largement aux étudiant-es, comme l'uFC s'y est engagée dans sa charte de labellisation des associations étudiantes.

Les thématiques abordées sont les suivantes :

- vie associative ;
- prévention des risques et règles d'hygiène et de sécurité ;
- événementiel ;
- inclusion ;
- orientation ;
- transition écologique.

Pour garantir la neutralité et l'expertise des contenus transmis, les formations seront majoritairement dispensées par des organismes extérieurs, partenaires de l'uFC.

2.6 Montant de la subvention régionale sollicitée (en €)

5 000 €

2.7 Signature du représentant légal

3. DESCRIPTIF DE LA DEMANDE

3.1 Objectifs du projet

- Dynamiser la vie étudiante en favorisant la mise en réseau et l'échange entre étudiant-es ;
- Favoriser les bonnes pratiques au sein des associations étudiantes et dans leurs projets ;
- Soutenir le développement des initiatives étudiantes et accompagner leur mise en œuvre ;
- Former les membres d'associations étudiantes sur des thématiques spécifiques, qui concernent tous·tes les étudiant-es.

3.2 Localisation

Précisez le(s) campus, composante(s) ou service(s) de(s) établissement(s) bénéficiaire(s) du projet.

Dans un premier temps, ces formations seront dispensées sur les campus de l'uFC à Besançon, le plus souvent à la MDE.

Suite aux demandes des associations du Nord Franche-Comté, 3 sessions seront prévues sur les campus du Nord Franche-Comté.

3.3 Actions menées

Après consultation des associations étudiantes, il en est ressorti un listing des formations prioritaires à dispenser :

- L'association et la fonction employeur en présentiel ;
- Les outils collaboratifs au service de mon association ;
- Communiquer pour mieux se développer ;
- La mobilisation bénévole ;
- Les bases des assurances et de la responsabilité des dirigeant-es ;
- S'initier à la gestion comptable ;
- Intégration des personnes LGBTQIA+ ;
- Événement zéro déchet ;
- Intervention sur le consentement pour une approche juridique pédagogique et psychologique ;
- Intervention de sensibilisation sur les questions spécifiques du droit en matière de violences sexistes et sexuelles ;
- Organiser et budgétiser un événement culturel.

Ces séquences représentent 40h d'intervention au total, dispensées par des formateur·rices professionnel·les avec qui nous lieront des partenariats.

D'autres formations seront dispensées par des services internes à l'uFC, en fonction des thématiques abordées correspondant aux domaines de compétences des services de l'uFC.

Afin de favoriser la participation et la convivialité des étudiant-e s, un repas ou une collation (selon les horaires) seront offerts.

3.4 Contribution aux priorités du SRESRI*

Axe 1 – Orientation 3 : Attractivité de l'enseignement supérieur en Bourgogne-Franche-Comté, optimisation des conditions de vie étudiante et de réussite des études sur les campus.

Cette offre de formations contribuera à renforcer le tissu associatif étudiant en permettant aux membres des associations :

- d'acquérir de nouvelles compétences ;
- de structurer leur activité ;
- d'échanger et d'alimenter un réseau associatif en diffusant de bonnes pratiques.

Cette offre favorisera l'initiative étudiante, car si les formations seront en priorité destinées aux associations, elles pourront être ouvertes à l'ensemble des étudiant-es et ainsi les inciter à s'engager.

Cette possibilité de montée en compétences, en particulier pour les associations employeuses ou qui rayonnent déjà sur le territoire régional voire national, renforcera la qualité et la vivacité du tissu associatif et bénéficiera ainsi à l'établissement.

En effet, un tissu associatif actif et compétent aura des répercussions positives en termes d'attractivité, pour une université qui accompagne ses étudiants dans leurs projets péri-universitaires et leur apporte des outils professionnels transversaux.

* SRESRI BFC : <https://www.bourgognefranche-comte.fr/publications>

3.5 Envergure et management du projet

Irrigation territoriale, nombre d'étudiants bénéficiaires, interdisciplinarité, mutualisation ou partenariat, cofinancements mobilisés.

Les formations proposées seront en priorité destinées aux associations, mais pourront être ouvertes à l'ensemble des étudiants et ainsi les inciter à s'engager.

Ces formations seront destinées à près de 95 associations étudiantes répertoriées et déclarées auprès du BVE.

Une mutualisation des moyens au sein de l'uFC permettront une dispense de certaines formations par des services internes, en fonction des thématiques abordées correspondant aux domaines de compétences attendus.

3.6 Contribution à la réalisation des Objectifs de Développement Durable**

Egalité des chances et autres objectifs.

Parmi les formations proposées, certaines visent directement les objectifs de développement durable liés à la protection et la préservation de l'environnement (gaspillage alimentaire, recyclage, réduction des déchets...), ou à la défense de l'égalité des droits des femmes (sensibilisation aux questions de droit concernant les violences sexistes et sexuelles).

Par ailleurs, le fait de proposer une offre de formations accessibles à tous les étudiants, quel que soit la taille de leur association, leur rôle associatif, leur domaine ou niveau d'études, permet de renforcer l'égalité des chances au sein de l'université.

** ODD : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable>

3.7 Caractère innovant

Démarche innovante, adoption de nouveaux outils, réponse à de nouveaux besoins, dimension non-récurrente.

La constitution de cette offre de formation répond à un besoin croissant de compétences pour évoluer dans un domaine associatif en perpétuelle professionnalisation.

Elle a été pensée en concertation avec les membres des associations étudiantes pour répondre à leurs besoins et est une expérimentation pour le BVE qui n'a jamais structuré d'offre de formation de cette nature.

3.8 Priorisation du projet par l'établissement demandeur

| | |
|---|--|
| Nombre (x) de projets présentés par l'établissement dans le cadre de cet appel à projets : | |
| Ordre de priorité du projet (de 1 s'il s'agit du projet prioritaire, à x pour le projet le moins prioritaire) : | |

Documents à déposer en ligne
<https://subventions.bourgognefranche-comte.fr>

- Demande de soutien et description du projet (via ce document type à compléter et à signer).
- Courrier signé par le représentant légal, habilitant une personne de son établissement à déposer un dossier en ligne.
- Délibération de l'autorité compétente sollicitant l'aide de la Région et validant l'autofinancement indiqué.
- Coordonnées bancaires (RIB).
- Attestation de non-assujettissement ou de non-récupération de la TVA pour les dépenses liées au projet, le cas échéant.

Contacts

Direction Recherche et enseignement supérieur

Romain GOETSCHY

03 80 44 41 13 – romain.goetschy@bourgognefranche-comte.fr

Lise CHAVANON

03 81 61 55 94 – lise.chavanon@bourgognefranche-comte.fr

Vos données personnelles renseignées dans ce formulaire sont traitées par la Région Bourgogne-Franche-Comté, Service Enseignement supérieur et mobilité internationale, pour l'instruction de votre dossier de demande de subvention. Ces données sont conservées le temps de l'instruction de l'aide et selon les durées légales de conservation. Conformément à la loi « Informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement Général sur la Protection des Données), vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Ces droits peuvent être exercés par courrier à l'adresse suivante : Région Bourgogne-Franche-Comté / Service Enseignement supérieur et mobilité internationale, 4 square Castan, CS 51 857, 25 031 BESANCON CEDEX. Pour toutes

questions relatives à la protection des données personnelles, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données par voie postale (17 Bd de la Trémouille, CS 23502 - 21035 DIJON) ou par voie électronique (dpd@bourgognefranche-comte.fr).

4. PLAN DE FINANCEMENT

| DEPENSES | | | RESSOURCES | |
|---|----------------|--------------|--------------------------------|----------------|
| Nature de la dépense | Coût en € | Eligibilité* | Financeurs | Montant en € |
| Coût de formation - formateurs professionnels | 5 500 € | | Région Bourgogne-Franche-Comté | 4 800 € |
| Prestation, restauration | 500 € | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | Fonds propres CVEC | 1 200 € |
| TOTAL TTC | 6 000 € | | TOTAL TTC | 6 000 € |

* à compléter par la Région.

Madame la Présidente
Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté
Direction de la Recherche – Enseignement supérieur
4, Square Castan
25031 BESANCON CEDEX

Objet : Attestation de co-financement

Je soussignée Marie-Christine WORONOFF, Présidente de l'Université de Franche-Comté, atteste que dans le cadre de la demande de financement de l'appel à projet 2023 :

- Équipements pédagogiques et numériques
- Vie étudiante
- Soutien aux initiatives des associations étudiantes

de la Région Bourgogne Franche-Comté le projet « Formations aux associations étudiantes » dispose d'un co-financement.

Ces co-financements proviennent de :

Autofinancement de la composante et montant : **1 200 €(CVEC UFC)**
UB : 921 CR : 702 Scr : à déterminer et année d'utilisation 2024-2025.

Autre financement (préciser le nom du financeur et montant :
UB : CR : Scr : à déterminer

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma plus haute considération.

Visa DAF

La Présidente de l'Université de Franche-Comté

Marie-Christine WORONOFF

DÉPOT DE PROJET CO-FINANCÉ ? COMPLÉTER L'ATTESTATION DE CO-FINANCEMENT

Pour tout dépôt de projet avec une demande de co-financement, vous détaillerez dans le modèle d'attestation fournie la/les source(s) de co-financement(s) envisagés ainsi que leurs montants.

A réception de votre demande, la Direction des affaires financières analysera le contenu de l'attestation. Après validation, elle en assurera la transmission pour signature de la Présidente.

Les co-financements peuvent avoir différentes sources.

Vous trouverez ci-dessous, les listes des co-financements possibles, détaillant pour chaque cas les informations à fournir.

CO-FINANCEMENT :

| Sources de co-financement | Précisions à apporter |
|--|--|
| Autofinancement : Crédits services centraux | Adresse budgétaire complète : UB et CR Cette dotation doit être utilisée en 2023 puisqu'elle est issue de la SCSP (crédits non reportables d'un exercice à l'autre) € |
| Autofinancement : Composante(s) et/ou laboratoire(s) | Préciser les montants par année à mobiliser <i>Ex : 2023 : 15 000 € ; 2024 : 10 000 €</i> |
| Autre(s) Financement(s) d'un partenaire avec convention de reversement à l'UFC | Transmission de la convention du/des partenaire(s) inscrit(s) dans l'attestation |

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Appels à projets

**DEMANDE DE SOUTIEN ET
DESCRIPTION DU PROJET**

1. DISPOSITIF

1.1 Appel à projets régional sollicité

Consultez le règlement de l'appel à projets concerné (www.bourgognefranche-comte.fr, rubrique Guide des aides) ou contactez la Direction Recherche et enseignement supérieur (cf. contacts ci-après), afin de vous assurer d'avoir ciblé le dispositif adapté à votre projet.

| | |
|--------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Appel à projets « Equipements pédagogiques et numériques » |
| <input type="checkbox"/> | Appel à projets « Vie étudiante » |
| <input type="checkbox"/> | Appel à projets « Soutien aux initiatives des associations étudiantes » |

2. IDENTITE DU PROJET

2.1 Titre du projet

Indiquez un titre explicite et synthétique quant au contenu du projet.

Participation d'artistes aux formations pour doctorants Experimentarium

2.2 Calendrier

Notez que la date de début d'éligibilité des dépenses du projet est la date de réception par la Région de votre dossier de demande complet (cf. liste des documents à fournir ci-après).

| | | | |
|-----------------|----------------|---------------|----------------|
| Date de début : | 01 / 06 / 2024 | Date de fin : | 30 / 05 / 2025 |
|-----------------|----------------|---------------|----------------|

2.3 Etablissement demandeur

| | |
|---------------------------------------|---------------------------------------|
| Nom de l'établissement | Université de Franche-Comté |
| Adresse postale | 1 rue Claude Goudimel, 25000 Besançon |
| Nom et fonction du représentant légal | Marie-Christine WORONOFF |

2.4 Référent du projet

| | |
|------------|--|
| Prénom NOM | Magali CABANAS |
| Fonction | Chargée de projets de médiation scientifique |
| Email | Magali.cabanas@univ-fcomte.fr |
| Téléphone | 03 81 66 55 06 |

2.5 Résumé du projet

Expliquez brièvement (12 lignes maximum) les objectifs et les actions mises en œuvre.

Le service sciences, arts et culture de l'université de Franche-Comté anime depuis plusieurs années des formations Experimentarium à destination des doctorants. Ces formations-actions d'une durée d'une semaine proposent la découverte de la médiation scientifique et de ses enjeux par la création pour chaque doctorant d'un atelier d'une vingtaine de minutes sur son sujet de thèse. Cet atelier est destiné à être présenté en fin de formation à de petits groupes (8 personnes maximum) d'élèves du CM1 à la terminale puis à pouvoir être réemployé lors d'événements de rencontre avec le public.

En 2024 un artiste ou créatif (illustrateur, vidéaste, créateur sonore...) sera associé à chacune des 3 formations. Il suivra la création de l'atelier des doctorants et produira des supports qui pourront intégrer l'atelier ou en laisser une trace.

2.6 Montant de la subvention régionale sollicitée (en €)

4 000 €

2.7 Signature du représentant légal

3. DESCRIPTIF DE LA DEMANDE

3.1 Objectifs du projet

L'objectif est d'apporter une vision artistique sur les sujets de recherche des doctorants et d'en retirer une production valorisable au sein des ateliers, ou par la suite auprès des publics. Cette production pourra servir de démonstrateur et objet de médiation pour le doctorant.

3.2 Localisation

Précisez le(s) campus, composante(s) ou service(s) de(s) établissement(s) bénéficiaire(s) du projet.

Service Sciences, Arts, Culture : formations délivrées à Besançon et Belfort ouvertes à l'ensemble des doctorants de Bourgogne Franche-Comté pour des actions pouvant se dérouler par la suite sur tout le territoire franc-comtois.

3.3 Actions menées

Trois sessions de formation Experimentarium seront menées en 2024 / 2025 par le service sciences, arts et culture, dont deux à Besançon (juin et janvier) et une à Belfort (mars). Ces formations s'adressent à l'ensemble des doctorants des écoles doctorales de l'université Bourgogne Franche-Comté.

Chaque formation accueille au maximum 8 doctorants et est découpée comme suit :

- Une journée de sensibilisation aux enjeux de la culture scientifique et de première découverte des sujets des doctorants participant en présence de l'artiste.
- Un rendez-vous individuel de 2h pour chaque doctorant avec un formateur et l'artiste pour élaborer la trame de l'atelier
- Un travail personnel du doctorant pour développer son atelier et de l'artiste pour la création des supports.
- Une journée commune pour tous les doctorants de répétition des ateliers
- Une journée de présentation aux élèves dans les établissements scolaires

Par la suite, les ateliers et les supports pourront être réemployés dans des événements de culture scientifique sur le territoire

3.4 Contribution aux priorités du SRESRI*

Axe 1 – Orientation 3 : Attractivité de l'enseignement supérieur en Bourgogne-Franche-Comté, optimisation des conditions de vie étudiante et de réussite des études sur les campus.

Le doctorat est un diplôme exigeant durant lequel les doctorants sont amenés à acquérir des savoirs dans le domaine de la recherche académique mais aussi à s'ouvrir à d'autres compétences comme la médiation scientifique, la communication, l'enseignement, le management, ... grâce à la participation à des formations et/ou à des actions de diffusion de la culture scientifique.

L'association d'un artiste ou créatif à nos formations Experimentarium, enrichira le contenu de celles-ci et ouvrira les doctorants à une multiplicité de points de vue tout en les dotant d'outils de médiation qualitatifs, variés et originaux.

De plus grâce à la valorisation des productions auprès du grand public, il contribuera à faire connaître le doctorat et la recherche locale.

* SRESRI BFC : <https://www.bourgognefranche-comte.fr/publications>

3.5 Envergure et management du projet

Irrigation territoriale, nombre d'étudiants bénéficiaires, interdisciplinarité, mutualisation ou partenariat, cofinancements mobilisés.

En tout ce sont 24 doctorants qui seront formés et bénéficieront de ce dispositif.

A la fin de chaque formation, en moyenne, 3 classes (225 élèves en tout sur l'année) accueillent les doctorants et découvrent les ateliers et les supports créés.

Ce dispositif intégrera la politique Science-Société menée à l'échelle de la Bourgogne Franche-Comté et de l'université de Franche-Comté en s'ajoutant à l'ensemble de l'offre de formation existante.

Pour les doctorants bénéficiant d'une bourse de thèse Région, cette formation intégrera les 30h de culture scientifique qu'ils ont l'obligation de réaliser durant leur thèse.

Enfin, les supports pourront être publiés et utilisés pour la promotion de ces formations auprès de doctorants ou de futurs doctorants.

3.6 Contribution à la réalisation des Objectifs de Développement Durable**

Egalité des chances et autres objectifs.

Les artistes associés aux formations seront encouragés à produire des contenus pérennes et réutilisables par les doctorants.

En fin de formation les doctorants rencontrent les élèves d'établissements scolaires, situés, pour certains, en Zone Education Prioritaire. La jeunesse des doctorants et la diversité de leurs origines du fait du caractère international du doctorat crée souvent une proximité avec les élèves rencontrés pouvant également être d'origine mixtes ce qui permet aux élèves de se projeter et offre des exemples de parcours possible pour eux.

** ODD : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable>

3.7 Caractère innovant

Démarche innovante, adoption de nouveaux outils, réponse à de nouveaux besoins, dimension non-récurrente.

Les formations Experimentarium sont proposées à l'université de Franche-Comté depuis plusieurs années mais le fait d'y associer un artiste sera une innovation. Ce nouveau dispositif nous permettra d'explorer l'intérêt de la rencontre art-sciences hors du cadre d'une résidence en laboratoire et d'innover dans le domaine de la médiation de la recherche avec la création de supports inédits et artistiques. Pour les doctorants, la rencontre avec un artiste apportera une réelle plus-value à la formation en les ouvrant à des pratiques et des points de vue très éloignés de leur quotidien en laboratoire.

3.8 Priorisation du projet par l'établissement demandeur

| | |
|---|--|
| Nombre (x) de projets présentés par l'établissement dans le cadre de cet appel à projets : | |
| Ordre de priorité du projet (de 1 s'il s'agit du projet prioritaire, à x pour le projet le moins prioritaire) : | |

Documents à déposer en ligne

<https://subventions.bourgognefranche.comte.fr>

- Demande de soutien et description du projet (via ce document type à compléter et à signer).
- Courrier signé par le représentant légal, habilitant une personne de son établissement à déposer un dossier en ligne.
- Délibération de l'autorité compétente sollicitant l'aide de la Région et validant l'autofinancement indiqué.
- Coordonnées bancaires (RIB).
- Attestation de non-assujettissement ou de non-récupération de la TVA pour les dépenses liées au projet, le cas échéant.

Contacts

Direction Recherche et enseignement supérieur

Romain GOETSCHY

03 80 44 41 13 – romain.goetschy@bourgognefranche-comte.fr

Lise CHAVANON

03 81 61 55 94 – lise.chavanon@bourgognefranche-comte.fr

Vos données personnelles renseignées dans ce formulaire sont traitées par la Région Bourgogne-Franche-Comté, Service Enseignement supérieur et mobilité internationale, pour l'instruction de votre dossier de demande de subvention. Ces données sont conservées le temps de l'instruction de l'aide et selon les durées légales de conservation. Conformément à la loi « Informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement Général sur la Protection des Données), vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Ces droits peuvent être exercés par courrier à l'adresse suivante : Région Bourgogne-Franche-Comté / Service Enseignement supérieur et mobilité internationale, 4 square Castan, CS 51 857, 25 031 BESANCON CEDEX. Pour toutes questions relatives à la protection des données personnelles, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données par voie postale (17 Bd de la Trémouille, CS 23502 - 21035 DIJON) ou par voie électronique (dpd@bourgognefranche-comte.fr).

4. PLAN DE FINANCEMENT

| DEPENSES | | | RESSOURCES | |
|---------------------------------------|----------------|--------------|--------------------------------|----------------|
| Nature de la dépense | Coût en € | Eligibilité* | Financeurs | Montant en € |
| Déplacement et restauration | 700 € | | Région Bourgogne-Franche-Comté | 4 000 € |
| Achat matériel | 700 € | | | |
| Honoraires accompagnement artistiques | 4 000 € | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | Fonds propres | 1 400 € |
| TOTAL TTC | 5 400 € | | TOTAL TTC | 5 400 € |

* à compléter par la Région.

Besançon, le

Madame la Présidente
Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté
Direction de la Recherche – Enseignement
supérieur
4, Square Castan
25031 BESANCON CEDEX

Objet : Attestation de co-financement

Je soussignée Marie-Christine WORONOFF, Présidente de l'Université de Franche-Comté, atteste que dans le cadre de la demande de financement de l'appel à projet 2024 :

Vie étudiante

Soutien aux initiatives des associations étudiantes

de la Région Bourgogne Franche-Comté le projet _ Participation d'artistes aux formations pour doctorants Experimentarium _ dispose d'un co-financement.

Ce(s) co-financement(s) provien(nent) de :

Autofinancement des services centraux et montant ____1 400__€ à utiliser sur l'exercice 2024 (les reports ne sont pas autorisés). UB 921 CR 0707

Autofinancement de la composante et montant _____€

UB : ____ CR : _____ Scr : _____ et année d'utilisation _____.

Autre financement (préciser le nom du financeur et montant _____€

UB : ____ CR : _____ Scr : _____ OPERATION : _____

Autre financement (préciser le nom du financeur et montant _____€

UB : ____ CR : _____ Scr : _____ OPERATION : _____

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma plus haute considération.

Visa DAF

La Présidente de l'Université de Franche-Comté

Marie-Christine WORONOFF

DÉPÔT DE PROJET CO-FINANCÉ ? COMPLÉTER L'ATTESTATION DE CO-FINANCEMENT

Pour tout dépôt de projet avec une demande de co-financement, vous détaillerez dans le modèle d'attestation fournie la/les source(s) de co-financement(s) envisagés ainsi que leurs montants. A réception de votre demande, la Direction des affaires financières analysera le contenu de l'attestation. Après validation, elle en assurera la transmission pour signature de la Présidente. Les co-financements peuvent avoir différentes sources.

Vous trouverez ci-dessous, les listes des co-financements possibles, détaillant pour chaque cas les informations à fournir.

CO-FINANCEMENT :

| Sources de co-financement | Précisions à apporter |
|--|--|
| Autofinancement : Crédits services centraux | Adresse budgétaire complète : UB et CR Cette dotation doit être utilisée en 2024 puisqu'elle est issue de la SCSP (crédits non reportables d'un exercice à l'autre) € |
| Autofinancement : Composante(s) et/ou laboratoire(s) | Préciser les montants par année à mobiliser <i>Ex : 2024 : 15 000 € ; 2025 : 10 000 €</i> |
| Autre(s) Financement(s) d'un partenaire avec convention de reversement à l'UFC | Transmission de la convention du/des partenaire(s) inscrit(s) dans l'attestation |

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Appels à projets

**DEMANDE DE SOUTIEN ET
DESCRIPTION DU PROJET**

1. DISPOSITIF

1.1 Appel à projets régional sollicité

Consultez le règlement de l'appel à projets concerné (www.bourgognefranche-comte.fr, rubrique Guide des aides) ou contactez la Direction Recherche et enseignement supérieur (cf. contacts ci-après), afin de vous assurer d'avoir ciblé le dispositif adapté à votre projet.

| | |
|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Appel à projets « Equipements pédagogiques et numériques » |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Appel à projets « Vie étudiante » |
| <input type="checkbox"/> | Appel à projets « Soutien aux initiatives des associations étudiantes » |

2. IDENTITE DU PROJET

2.1 Titre du projet

Indiquez un titre explicite et synthétique quant au contenu du projet.

« Mon kit méthodologique pour préparer ma rentrée universitaire » ou outillage des étudiants nouvellement inscrits à l'uFC pour favoriser leur réussite

2.2 Calendrier

Notez que la date de début d'éligibilité des dépenses du projet est la date de réception par la Région de votre dossier de demande complet (cf. liste des documents à fournir ci-après).

Date de début : __ / __ / ____

Date de fin : __ / __ / ____

2.3 Etablissement demandeur

| | |
|---------------------------------------|---|
| Nom de l'établissement | Université de Franche Comté |
| Adresse postale | Domaine de la Bouloie 25030 Besançon Cedex |
| Nom et fonction du représentant légal | Madame Marie-Christine WORONOFF |

2.4 Référent du projet

| | |
|------------|--|
| Prénom NOM | Monsieur Fabrice BOUQUET |
| Fonction | Directeur du SUP-FC (Service Universitaire de Pédagogie des Formations et de la Certification) |
| Email | fabrice.bouquet@univ-fcomte.fr |
| Téléphone | 03 81 66 58 76 |

2.5 Résumé du projet

Expliquez brièvement (12 lignes maximum) les objectifs et les actions mises en œuvre.

Le dispositif d'aide à la réussite « Être Etudiant Ça S'apprend » est un outil en ligne à destination des étudiants de l'université de Franche-Comté. Développé et piloté par le CAP et le SUP-FC de l'uFC, il est gratuit et en accès libre sur la plateforme Moodle.

Le projet proposé a pour but de le promouvoir et de le présenter auprès de son public cible, les étudiants primo-arrivants dont les étudiants internationaux, lors de l'événement de rentrée de l'université de Franche-Comté.

Pour cela, l'équipe du SUP-FC sera mobilisée pour des actions de communication lors de l'événement de rentrée de l'université de Franche-Comté : « Bienvenue aux étudiants ».

2.6 Montant de la subvention régionale sollicitée (en €)

8004 euros

2.7 Signature du représentant légal

3. DESCRIPTIF DE LA DEMANDE

3.1 Objectifs du projet

Les objectifs premiers du projet sont les suivants :

- Faire connaître le dispositif d'aide à la réussite « Être Etudiant Ça S'apprend »
- Présenter les atouts de cet outil portant sur l'environnement universitaire et la méthodologie de travail : gratuité, accessibilité facilitée, appropriation libre ou accompagnée
- Encourager/inciter les étudiants à utiliser l'outil
- Capitaliser l'expérience des étudiants
- Créer du lien entre le SUP-FC et les autres services et partenaires mobilisés dans le cadre de cet événement
- Valoriser les collaborateurs et acteurs du dispositif.

3.2 Localisation

Précisez le(s) campus, composante(s) ou service(s) de(s) établissement(s) bénéficiaire(s) du projet.

Ce projet sera proposé mi-septembre sur le campus de la Bouloie.

L'équipe du SUP-FC rejoindra le comité organisateur de l'événement, à savoir la Maison des étudiants de l'uFC.

Cette collaboration permettra de pouvoir mutualiser toutes les forces et le matériel nécessaires à l'organisation de cette action phare pour l'université et ses acteurs.

Les premiers bénéficiaires seront les nouveaux étudiants inscrits à l'université.

3.3 Actions menées

Conçu pour favoriser la réussite étudiante et le bien-être étudiant, enjeux majeurs de l'université de Franche-Comté, le dispositif « Être Etudiant Ça S'apprend » est en cours de révision.

Régulièrement enrichi de nouveaux contenus et de nouveaux supports grâce à de nombreuses collaborations avec d'autres services de l'université œuvrant pour les étudiants, l'outil aborde 7 grandes thématiques relatives à l'apprendre à apprendre pour permettre aux étudiants de mieux appréhender leur fonctionnement méthodologique et physiologique, améliorer leurs apprentissages universitaires, les accompagner dans les changements que la vie universitaire implique (être autonome dans son travail, apprendre à gérer son stress ou encore comment concilier vie sociale et vie étudiante).

L'outil est articulé autour de deux parcours : un parcours dit « méthodologique » (en cours de finalisation) et un second parcours dit « disciplinaire » (en projet pour l'année 2024-2025).

Le premier parcours, qui sera finalisé pour septembre, nécessite d'être présenté à grande échelle afin que le plus grand nombre d'étudiants puissent s'en saisir.

En accord avec les membres du comité organisateur de l'événement, les actions menées seront les suivantes lors du Village étudiant :

- Animer deux fois dans la semaine, une table ronde en deux temps, soit à la MDE, soit au CELAB : un premier pour présenter le dispositif, et un second pour sensibiliser à son utilisation au travers de témoignages d'étudiants l'ayant expérimenté et d'enseignants, puis distribution du Carnet de bord « Je prépare ma rentrée » aux étudiants participants ;
- Animer un stand avec un jeu de questions/réponses sur la vie étudiante et la possibilité de remporter des lots ;
- Aller à la rencontre des étudiants pour distribuer des goodies et des brochures pour promouvoir le dispositif ;
- Interviewer les étudiants volontaires pour témoigner de leurs expériences/avis sur leur première rentrée universitaire.

3.4 Contribution aux priorités du SRESRI*

Axe 1 – Orientation 3 : Attractivité de l'enseignement supérieur en Bourgogne-Franche-Comté, optimisation des conditions de vie étudiante et de réussite des études sur les campus.

« Être Etudiant Ça S'apprend » offre des conseils et méthodologies de travail universitaires. Il s'agit d'outiller les étudiants pour les aider à mieux comprendre leurs cours, à être plus autonomes et plus efficaces dans leur travail personnel, et *in fine*, de les aider à mieux concilier vie étudiante et vie sociale.

* SRESRI BFC : <https://www.bourgognefranche-comte.fr/publications>

3.5 Envergure et management du projet

Irrigation territoriale, nombre d'étudiants bénéficiaires, interdisciplinarité, mutualisation ou partenariat, cofinancements mobilisés.

La conception et l'enrichissement du dispositif s'appuie une forte collaboration entre le SUP-FC et les autres services de l'université impliqués dans la vie étudiante. Les enseignants et les étudiants sont également mobilisés pour contribuer à sa mise en œuvre et à sa pérennité.

Des directeurs des études et des enseignants ont déjà formulé leur intérêt pour ce dispositif dans le cadre de leurs projets et actions visant l'accueil des étudiants, le soutien à la réussite et le bien-être étudiant.

Au vu des précédentes statistiques émises par l'OFVE de l'uFC, l'université compte environ 4000 étudiants inscrits en 1^{ère} année de Licence.

3.6 Contribution à la réalisation des Objectifs de Développement Durable**

Egalité des chances et autres objectifs.

Le dispositif « Être Etudiant Ça S'apprend » contribue, a minima, à l'égalité des chances puisqu'il s'inscrit plus précisément dans la Loi relative à l'Orientation et la Réussite des Etudiants (ORE).

S'agissant des ODD, l'outil rejoint l'objectif 4 « Education de qualité » puisqu'il vise à permettre aux étudiants de s'acculturer à l'enseignement supérieur et d'apprendre leur nouveau « métier d'étudiant ».

** ODD : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable>

3.7 Caractère innovant

Démarche innovante, adoption de nouveaux outils, réponse à de nouveaux besoins, dimension non-récurrente.

Le dispositif existe depuis plusieurs années. Toutefois, il s'agirait d'une première action de communication à l'échelle de l'université pendant un événement de grande ampleur.

En effet au regard des actions de communication déjà menées jusqu'alors (kick-off de rentrée porté par le service OSE et l'équipe RITM BFC, distribution de brochures, promotion sur les réseaux), l'outil n'a pas encore été présenté à cette échelle.

3.8 Priorisation du projet par l'établissement demandeur

| | |
|---|--|
| Nombre (x) de projets présentés par l'établissement dans le cadre de cet appel à projets : | |
| Ordre de priorité du projet (de 1 s'il s'agit du projet prioritaire, à x pour le projet le moins prioritaire) : | |

Documents à déposer en ligne <https://subventions.bourgognefranche.comte.fr>

- Demande de soutien et description du projet (via ce document type à compléter et à signer).
- Courrier signé par le représentant légal, habilitant une personne de son établissement à déposer un dossier en ligne.

- Délibération de l'autorité compétente sollicitant l'aide de la Région et validant l'autofinancement indiqué.
- Coordonnées bancaires (RIB).
- Attestation de non-assujettissement ou de non-récupération de la TVA pour les dépenses liées au projet, le cas échéant.

Contacts

Direction Recherche et enseignement supérieur

Romain GOETSCHY

03 80 44 41 13 – romain.goetschy@bourgognefranche-comte.fr

Lise CHAVANON

03 81 61 55 94 – lise.chavanon@bourgognefranche-comte.fr

Vos données personnelles renseignées dans ce formulaire sont traitées par la Région Bourgogne-Franche-Comté, Service Enseignement supérieur et mobilité internationale, pour l'instruction de votre dossier de demande de subvention. Ces données sont conservées le temps de l'instruction de l'aide et selon les durées légales de conservation. Conformément à la loi « Informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement Général sur la Protection des Données), vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Ces droits peuvent être exercés par courrier à l'adresse suivante : Région Bourgogne-Franche-Comté / Service Enseignement supérieur et mobilité internationale, 4 square Castan, CS 51 857, 25 031 BESANCON CEDEX. Pour toutes questions relatives à la protection des données personnelles, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données par voie postale (17 Bd de la Trémouille, CS 23502 - 21035 DIJON) ou par voie électronique (dpd@bourgognefranche-comte.fr).

| DEPENSES | | | RESSOURCES | |
|---|----------------|--------------|--------------------------------|----------------|
| Nature de la dépense | Coût en € | Eligibilité* | Financeurs | Montant en € |
| Impression de brochures | 150 € | | Région Bourgogne-Franche-Comté | 5 391 € |
| 100 Goodies (marque-pages, sachets de bonbons, surligneurs, pochettes en plastique, tee-shirts et casquettes) | 2 800 € | | | |
| Impression des Carnets de bord | 200 € | | | |
| 7 Ouvrages d'Hélène WEBER | 117 € | | | |
| 100 Gourdes | 700 € | | | |
| 100 sacs | 2 500 € | | | |
| 70 Tickets resto CROUS | 231 € | | | |
| 5 Contrats étudiants | 420 € | | CVEC | 1 613 € |
| 2 enregistreurs numériques et ses accessoires | 886 € | | Fonds propres | 1 000 € |
| TOTAL TTC | 8 004 € | | TOTAL TTC | 8 004 € |

* à compléter par la Région.

Besançon, le

Madame la Présidente
Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté
Direction de la Recherche – Enseignement
supérieur
4, Square Castan
25031 BESANCON CEDEX

Objet : Attestation de co-financement

Je soussignée Marie-Christine WORONOFF, Présidente de l'Université de Franche-Comté, atteste que dans le cadre de la demande de financement de l'appel à projet 2024 :

Vie étudiante

~~Soutien aux initiatives des associations étudiantes~~

de la Région Bourgogne Franche-Comté le projet « *Mon kit méthodologique pour préparer ma rentrée universitaire* » ou *outillage des étudiants nouvellement inscrits à l'uFC pour favoriser leur réussite* » dispose d'un co-financement.

Ce(s) co-financement(s) provien(nent) de :

Autofinancement des services centraux et montant 1613€ à utiliser sur l'exercice 2024 (les reports ne sont pas autorisés).

Autofinancement de la composante et montant 1000€

UB : 926 CR : 400 Scr : _____ et année d'utilisation 2024.

Autre financement (préciser le nom du financeur et montant _____) €

UB : _____ CR : _____ Scr : _____ OPERATION : _____

Autre financement (préciser le nom du financeur et montant _____) €

UB : _____ CR : _____ Scr : _____ OPERATION : _____

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma plus haute considération.

Visa DAF

La Présidente de l'Université de Franche-Comté

Marie-Christine WORONOFF

DÉPOT DE PROJET CO-FINANCÉ ? COMPLÉTER L'ATTESTATION DE CO-FINANCEMENT

Pour tout dépôt de projet avec une demande de co-financement, vous détaillerez dans le modèle d'attestation fournie la/les source(s) de co-financement(s) envisagés ainsi que leurs montants.

A réception de votre demande, la Direction des affaires financières analysera le contenu de l'attestation. Après validation, elle en assurera la transmission pour signature de la Présidente.

Les co-financements peuvent avoir différentes sources.

Vous trouverez ci-dessous, les listes des co-financements possibles, détaillant pour chaque cas les informations à fournir.

CO-FINANCEMENT :

| Sources de co-financement | Précisions à apporter |
|--|--|
| Autofinancement : Crédits services centraux | Adresse budgétaire complète : UB et CR Cette dotation doit être utilisée en 2024 puisqu'elle est issue de la SCSP (crédits non reportables d'un exercice à l'autre) € |
| Autofinancement : Composante(s) et/ou laboratoire(s) | Préciser les montants par année à mobiliser <i>Ex : 2024 : 15 000 € ; 2025 : 10 000 €</i> |
| Autre(s) Financement(s) d'un partenaire avec convention de reversement à l'UFC | Transmission de la convention du/des partenaire(s) inscrit(s) dans l'attestation |